



Gouvernement  
du Canada

Government  
of Canada

# Perceptions des expériences des personnes noires avec le système de justice pénale : groupes de discussion 2025-2026

*Rapport sur les constatations*

**Préparé pour le ministère de la Justice du Canada**

**Nom du fournisseur : LES ASSOCIÉS DE RECHERCHE EKOS INC.**

**Numéro de contrat : CW2427382**

**Valeur du contrat : 84 474,23 \$**

**Date d'attribution du contrat : 6 novembre 2025**

**Date de livraison : 31 mars 2026**

**Numéro d'enregistrement : ROP 054-25**

*This report is also available in English*

**Perceptions des expériences des personnes noires avec le système de justice pénale : groupes de discussion 2025-2026**

Rapport sur les constatations

**Préparé pour Justice Canada**

**Nom du fournisseur :** LES ASSOCIÉS DE RECHERCHE EKOS INC.

**Date :** Mars 2026

Le présent rapport de recherche sur l'opinion publique expose les résultats d'une étude qualitative menée par Les Associés de recherche EKOS inc. au nom du ministère de la Justice du Canada. L'étude a été réalisée auprès de Canadiennes et Canadiens noirs, blancs et d'autres Canadiennes et Canadiens racisés dans le cadre de 17 groupes de discussion en ligne, à la fin de janvier et au début de février 2026.

This publication is also available in English under the title: Perceptions of Black peoples' experiences with the Criminal Justice System: Focus groups 2025-26.

La présente publication peut être reproduite à des fins non commerciales seulement.

**Numéro de catalogue :** J4-199/2026F-PDF

**Numéro international normalisé du livre (ISBN) :** 978-0-662-29596-9

**Publications connexes** (numéro d'enregistrement : ROP 070-25) :

**Numéro de catalogue :** J4-199/2026E-PDF (English Report)

**Numéro international normalisé du livre (ISBN) :** 978-0-662-29580-8

# TABLE DES MATIÈRES

|    |                                                                                                  |    |
|----|--------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1. | <b>Résumé</b>                                                                                    | 4  |
|    | A. Introduction                                                                                  | 4  |
|    | B. Méthodologie                                                                                  | 5  |
|    | C. Principales constatations                                                                     | 6  |
|    | D. Note aux lecteurs                                                                             | 9  |
|    | E. Certification de neutralité politique                                                         | 10 |
| 2. | <b>Résultats détaillés</b>                                                                       | 11 |
|    | A. Perceptions de l'équité du SJP à l'égard des personnes noires                                 | 11 |
|    | B. Accessibilité du SJP pour les personnes noires                                                | 24 |
|    | C. Surreprésentation des personnes noires                                                        | 31 |
|    | D. Évolution de la sensibilisation et de la compréhension du racisme envers les personnes noires | 38 |
|    | E. Rôle des gouvernements                                                                        | 44 |
| 3. | <b>Annexes</b>                                                                                   | 50 |
|    | A. Scénario de recrutement (en ligne et par téléphone)                                           | 50 |
|    | B. Guide de discussion                                                                           | 66 |

# RÉSUMÉ

## A. INTRODUCTION

Le ministère de la Justice Canada (JUS) réalise le Sondage national sur la justice (SNJ), un sondage annuel de l'opinion publique, afin d'examiner les perceptions et les connaissances des Canadiennes et des Canadiens sur des questions liées à la justice. Le sondage sert à orienter l'élaboration de politiques, la mobilisation du public et les communications relatives à ces questions importantes. Un projet connexe de recherche qualitative a été ajouté afin de compléter les données quantitatives recueillies aux mêmes fins.

La mise en œuvre de la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires (la Stratégie) est la réponse du gouvernement fédéral au racisme et à la discrimination systémique envers les personnes noires qui ont mené à leur surreprésentation en tant que personnes accusées ou délinquantes dans le système de justice pénale (SJP), ainsi qu'en tant que victimes et survivants d'actes criminels.

Peu de renseignements sont recueillis directement auprès des personnes noires sur la façon dont elles perçoivent le SJP et, en particulier de manière à évaluer les différences de points de vue entre les sous-groupes de la population noire au Canada. Le volet de recherche qualitative du SNJ de 2025-2026 contribue à combler cette lacune en recueillant des renseignements détaillés sur les expériences et les opinions des personnes noires à l'égard du SJP, notamment en tant que membres de sous-groupes de la population noire au Canada, sur leur confiance envers l'équité et l'accessibilité du SJP, ainsi que sur divers facteurs susceptibles d'influencer ces perceptions.

Les groupes de discussion permettent de contextualiser les résultats du SNJ en examinant les perceptions et les connaissances relatives aux facteurs qui influencent la confiance des membres des groupes de discussion au regard de l'équité et de l'accessibilité du SJP, et aux facteurs qui ont mené à la surreprésentation des personnes noires dans le SJP. Les résultats de ces travaux serviront à appuyer l'élaboration de politiques, de stratégies et de produits de communication, ainsi que d'autres projets de recherche qui soutiennent les objectifs de la Stratégie.

## B. MÉTHODOLOGIE

Au total, 17 groupes de discussion en ligne ont été organisés, lesquels regroupaient des participantes et des participants de toutes les régions du pays. Les participantes et les participants ont été sélectionnés de façon aléatoire au sein du panel Probit. Des membres du panel âgés de 18 ans et plus ont reçu une invitation par courriel décrivant le projet de recherche et ont été invités à répondre à un court sondage en ligne afin de manifester leur intérêt à y participer. L'équipe de recherche a ensuite sélectionné un sous-groupe de ces personnes, en fonction de l'objectif visant à assurer la diversité des participantes et des participants dans chaque groupe (âge, genre et niveau de scolarité), de même qu'un nombre suffisant de participantes et de participants noirs.

Sur les dix-sept groupes, onze réunissaient des personnes noires, trois d'autres personnes racisées, et trois des personnes blanches. Parmi les onze groupes regroupant des personnes noires, quatre comptaient des personnes nées ou ayant grandi dès leur jeune âge au Canada, et quatre des personnes immigrantes arrivées à l'âge adulte. Deux groupes auxquels participaient des résidents de la Nouvelle-Écosse et un groupe rassemblant des résidents de la région de Toronto comprenaient des personnes nées ou ayant grandi au Canada et des personnes arrivées au Canada à l'âge adulte.

Les discussions se sont déroulées entre le 21 janvier et le 16 février 2026. Sur les 151 personnes recrutées, 119 ont participé aux groupes de discussion (77 personnes noires, 22 personnes blanches et 20 personnes issues d'autres groupes racisés). Chaque séance comptait entre six et neuf participants. Les discussions de treize groupes se sont déroulées en anglais (six avec des résidents de l'Est, trois avec des résidents de l'Ouest, deux avec des résidents de la Nouvelle-Écosse et deux avec des résidents de la région de Toronto) et les discussions des quatre autres groupes se sont déroulées en français, principalement avec des résidents du Québec, mais aussi avec quelques Franco-Ontariens (deux personnes noires, une personne blanche et une personne issue d'un autre groupe racisé). Les discussions ont duré une heure quarante-cinq, et les participantes et participants ont reçu une rétribution de 140 dollars. Le scénario de recrutement et le questionnaire de présélection en ligne se trouvent à l'annexe A, et le guide de discussion se trouve à l'annexe B. Les enregistrements audio, les notes des chercheuses et chercheurs, et les transcriptions des groupes de discussion ont servi de base à l'analyse et à la présentation des résultats.

## C. PRINCIPALES CONSTATATIONS

Les principales constatations des discussions qualitatives sont résumées ci-dessous. La section consacrée aux constatations contient des détails supplémentaires et des citations.

### **Perceptions des personnes noires de l'équité du SJP**

La plupart des personnes noires, tous sous-groupes confondus, décrivent le SJP comme inéquitable. Celles qui ont immigré au Canada à l'âge adulte considèrent plus souvent le système comme équitable, ou meilleur que le système de certains autres pays, mais appliqué de façon inéquitable par certaines personnes qui y travaillent. La plupart des participantes et participants issus d'autres groupes racisés décrivent le système comme généralement équitable, avec les mêmes règles et procédures pour tous. Ces participantes et participants estiment également que certaines personnes au sein du SJP adoptent des comportements biaisés, ce qui nuit à l'expérience des personnes noires et les empêche d'être traitées équitablement. Les participantes et participants blancs ont des opinions mitigées quant à l'équité du SJP, mais estiment pour la plupart que le système a été conçu pour être équitable, tout en reconnaissant qu'il ne l'est pas dans la pratique. Quelques participantes et participants sont d'avis que le SJP n'est probablement pas équitable pour les personnes noires et que les personnes qui « ont une apparence différente » ne reçoivent probablement pas le même traitement.

Sans définition préalable, la plupart des participantes et participants définissent l'équité comme un traitement et des résultats égaux, indépendamment de la race, du genre ou de la classe sociale. Quelques participantes et participants estiment qu'un traitement uniforme et des règles transparentes aideraient à atténuer les préjugés systémiques, tandis que quelques participantes et participants noirs soulignent la nécessité d'un traitement équitable qui tienne compte des désavantages actuels et passés. Les participantes et participants issus d'autres groupes racisés parlent aussi d'égalité de traitement et des chances, sans profilage fondé sur la race ou sur le statut socioéconomique. Les participantes et participants blancs mettent également l'accent sur un traitement et des résultats égaux et normalisés, fondés sur des faits plutôt que sur l'identité.

Le traitement des personnes noires par les services de police, étant donné qu'ils sont des acteurs de première ligne du SJP, est souvent décrit par les participantes et participants noirs, blancs, et les participantes et participants issus d'autres groupes racisés comme un élément influençant grandement les perceptions d'iniquité. La plupart des participantes et participants noirs donnent des exemples de traitement inéquitable, comme le fait d'être traité avec plus de méfiance et de faire l'objet d'interventions plus agressives. Certaines participantes et certains

participants noirs estiment que les hommes et les jeunes noirs, particulièrement ceux vivant dans des communautés pauvres, doivent faire davantage d'efforts et faire preuve d'une plus grande prudence dans des situations quotidiennes pour éviter d'être perçus comme dangereux. Quelques participantes et participants issus d'autres groupes racisés, ainsi que des participantes et participants blancs, croient aussi que les personnes noires font l'objet de profilage racial et d'interactions plus difficiles avec la police. Des participantes et participants noirs et blancs évoquent aussi les stéréotypes à l'égard des personnes noires fondés sur le statut socioéconomique et sur les quartiers où la proportion de résidents noirs est plus élevée.

Les participantes et participants ont été informés que, selon les résultats du SNJ, certaines personnes noires considèrent le SJP comme équitable, alors que d'autres le perçoivent comme inéquitable. On leur a ensuite demandé de discuter de ce qui pourrait expliquer cette variation de perceptions. Les divergences d'opinions quant à l'équité sont attribuées à plusieurs facteurs, dont l'expérience directe avec la police, la surveillance policière excessive dans certains quartiers, le statut socioéconomique, le capital social et les réseaux, la scolarité et l'emploi, ainsi que le rôle des médias dans le renforcement des stéréotypes.

### **Accessibilité du SJP pour les personnes noires**

Dans la plupart des groupes, quelle que soit leur identité raciale, les participantes et participants définissent d'abord l'accessibilité comme l'existence de lois écrites et d'un SJP fondé sur des règles, ou comme l'accessibilité de l'infrastructure visible, notamment les palais de justice, pour les personnes noires. D'autres voient l'accessibilité comme la capacité de naviguer efficacement dans le système, ce qui suppose un accès à des services de représentation juridique, à des ressources financières, à des renseignements sur ses droits et à la confiance envers les institutions. Les tribunaux ou la représentation juridique sont souvent cités comme les facteurs les plus déterminants, tandis que certaines personnes mentionnent aussi que l'aide juridique est utile, mais limitée.

Des thèmes semblables se dégagent lorsque les participantes et participants discutent des raisons expliquant le manque d'accessibilité du SJP. Certaines personnes noires sont d'avis que le système peut sembler accessible en tant que personne non noire. Plusieurs participantes et participants affirment que le racisme systémique a une incidence négative sur l'accessibilité, tout comme les cas où des administrateurs du système refusent de fournir des services ou des renseignements, intentionnellement ou non. Quelques participantes et participants noirs indiquent que des victimes noires peuvent se voir refuser l'accès au SJP lorsque des policières ou policiers décident de ne pas donner suite à une enquête, ce qui entraîne une diminution du

nombre de victimes noires qui signalent des crimes et une baisse de la confiance envers le système.

Tous les groupes soulignent les facteurs socioéconomiques comme des éléments influençant l'accessibilité, notamment l'incapacité de recourir à des juristes chevronnés, de payer une caution ou de s'absenter du travail. Quelques participantes et participants issus d'autres groupes racisés estiment qu'au départ, le SJP a principalement été conçu par des personnes blanches, ce qui pourrait désavantager les personnes noires. Tous les groupes de participantes et participants croient qu'une plus grande représentation de personnes noires au sein du SJP contribuerait à améliorer la diversité et, avec une formation appropriée, renforcerait la confiance.

### **Surreprésentation des personnes noires**

La plupart des participantes et participants noirs reconnaissent que les personnes noires sont surreprésentées dans le SJP (en tant qu'accusées et victimes). Les participantes et participants issus d'autres groupes racisés ainsi que les participantes et participants blancs ont des connaissances ou des opinions plus mitigées quant à la surreprésentation des personnes noires, même si la plupart estiment que le racisme systémique y contribue. Les participantes et participants issus d'autres groupes racisés, de même que les participantes et participants blancs, mentionnent aussi les facteurs socioéconomiques, affirmant que les personnes noires sont souvent ciblées par la police dans les quartiers à faible revenu.

### **Évolution de la sensibilisation et de la compréhension du racisme envers les personnes noires**

La plupart des participantes et participants noirs trouvent que la sensibilisation du public et la compréhension de l'existence et des effets du racisme envers les personnes noires se sont accrues par rapport aux décennies antérieures, en particulier parmi les personnes plus jeunes ou plus scolarisées, ou grâce à la plus grande diversité au sein des communautés. D'autres estiment que les progrès ont été irréguliers, voire en régression, en raison de la polarisation politique. Très peu de participantes et participants noirs considèrent qu'il y a eu de réels changements dans la façon dont les personnes noires sont perçues et traitées, et certains soulignent la persistance d'un racisme « poli » envers les personnes noires au Canada. Certains croient que l'attention et la compréhension accrues dans les médias sont éphémères et superficielles.

Les participantes et participants issus d'autres groupes racisés ont aussi des opinions mitigées, soulignant souvent que l'attention portée au racisme envers les personnes noires est

superficielle et passagère. Quelques participantes et participants vont plus loin et mentionnent que la polarisation récente et l'évolution des priorités publiques ont suscité une résurgence des propos et attitudes racistes. Les participantes et participants blancs sont généralement d'avis que la sensibilisation et la compréhension ont augmenté et font souvent état des événements mondiaux et des médias sociaux. Certains mentionnent une plus grande diversité dans les communautés, les écoles et les milieux de travail, ce qui favorise une tolérance accrue et la tenue de discussions sur les inégalités. Néanmoins, plusieurs participantes et participants blancs indiquent que, malgré les progrès, les inégalités persistent, tout comme la polarisation politique et l'opposition généralisée.

### **Rôle des gouvernements**

Dans environ les deux tiers des discussions, les participantes et participants ont abordé le rôle que devraient jouer les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ou municipaux pour accroître la sensibilisation et la compréhension du racisme et de la discrimination envers les personnes noires, et pour assurer l'égalité de traitement des personnes noires devant la loi. Les participantes et participants noirs soulignent la nécessité de déployer de plus grands efforts pour accroître l'égalité de traitement et l'équité au sein du SJP. Certains participants mettent également l'accent sur les efforts visant à accroître la sensibilisation et l'égalité de traitement dans d'autres institutions publiques et dans la population en général. D'autres parlent d'initiatives visant à accroître les possibilités offertes aux personnes noires grâce à l'éducation, et de changements structurels conçus pour être durables. Tous les groupes de participantes et participants (personnes noires, issues d'autres groupes racisés et blanches) soulignent la nécessité de s'attaquer à la surreprésentation des personnes noires dans le SJP, et d'améliorer l'éducation pour dissiper les stéréotypes et les préjugés. Ces groupes proposent aussi une représentation accrue des personnes noires parmi le personnel du SJP.

## **D. NOTE AUX LECTEURS**

Conformément à l'article 10.2.3 des Normes pour la recherche sur l'opinion publique effectuée par le gouvernement du Canada – Recherche qualitative, « une recherche qualitative est conçue pour révéler une vaste gamme d'opinions et d'interprétations, plutôt que pour mesurer le pourcentage de la population cible ayant un point de vue particulier. Les résultats ne doivent pas être utilisés pour estimer la proportion numérique ou le nombre de personnes de la population ayant un point de vue en particulier, puisqu'ils ne sont pas statistiquement

extrapolables »<sup>1</sup>. Pour ne pas donner l'impression que ces résultats sont généralisables à l'ensemble de la population, des termes comme « quelques », « certains » ou « la plupart » sont utilisés pour indiquer des avis généraux, plutôt que des pourcentages précis. Afin d'assurer une compréhension commune des termes utilisés dans l'étude, les lignes directrices suivantes ont été utilisées pour analyser les résultats des participantes et participants, et en rendre compte :

- « Quelques participantes et participants » = au moins deux personnes, mais moins de 25 %;
- « Certaines participantes et certains participants » = 25 à 49 %;
- « Plusieurs participantes et participants » = 50 à 75 %;
- « La plupart des participantes et participants » = plus de 75 %.

Il faut également comprendre que les renseignements fournis par les participantes et participants sont de nature subjective et fondés sur leurs propres souvenirs et perceptions. Le questionnaire de sélection et le scénario se trouvent à l'annexe A, et le guide de discussion se trouve à l'annexe B.

## E. CERTIFICATION DE NEUTRALITÉ POLITIQUE

À titre de cadre supérieur des Associés de recherche EKOS Inc., j'atteste par la présente que les documents remis sont entièrement conformes aux exigences de neutralité politique du gouvernement du Canada exposées dans la Politique sur les communications et l'image de marque et la Directive sur la gestion des communications. En particulier, les documents remis ne contiennent pas de renseignements sur les intentions de vote électoral, les préférences quant aux partis politiques, les positions des partis ou l'évaluation de la performance d'un parti politique ou de ses dirigeants.

Signé par :



Susan Galley (vice-présidente)

---

<sup>1</sup> Services publics et Approvisionnement Canada. [Normes pour la recherche sur l'opinion publique effectuée par le gouvernement du Canada – recherche qualitative](#). Dernière mise à jour : Printemps 2019.

# RÉSULTATS DÉTAILLÉS

## A. PERCEPTIONS DE L'ÉQUITÉ DU SJP À L'ÉGARD DES PERSONNES NOIRES

Puisque les groupes de discussion visaient à compléter les résultats du SNJ de 2025-2026, les participantes et participants ont d'abord été informés que certaines personnes noires ayant répondu au sondage jugeaient le SJP équitable, alors que d'autres le jugeaient inéquitable. Afin de mieux comprendre la variation des réponses au sondage, la première question de la discussion cherchait à déterminer si le SJP (y compris la police, les tribunaux et le système carcéral) est, à leur avis, équitable (ou non) à l'égard des personnes noires.

L'analyse des résultats des groupes portait principalement sur les différences entre les expériences et opinions des participantes et participants noirs et celles des participantes et participants blancs et issus d'autres groupes racisés. Des efforts ont aussi été déployés pour relever les différences importantes dans les expériences et opinions de personnes noires nées ou ayant grandi au Canada et celles de personnes noires arrivées au Canada à l'âge adulte. De même, la discussion visait à relever les différences importantes entre les régions géographiques.

### *Opinions sur l'équité du SJP envers les personnes noires*

#### *Participantes et participants noirs*

Dans l'ensemble des groupes composés de personnes noires, le SJP est majoritairement décrit comme étant inéquitable à l'égard des personnes noires. Les groupes de discussion où les points de vue semblent les plus tranchés sont ceux qui réunissaient des résidents de Toronto (Ontario) et de la Nouvelle-Écosse (principalement Halifax). Parmi les quatre groupes composés de participantes et participants arrivés au Canada à l'âge adulte, trois sont divisés quant à savoir si le système est équitable ou non (un dans l'Est, un dans l'Ouest et un au Québec). Le groupe de personnes noires immigrantes vivant à Toronto constitue l'exception, les participantes et participants étant plus uniformément d'avis que le système est inéquitable.

« Le système est plus équitable sur le plan systémique qu'individuel. Au niveau individuel, ça a tendance à être moins équitable. » (*Immigration à l'âge adulte, Toronto – Traduction*)

« Je pense que c'est biaisé à l'extrême. C'est traditionnellement conçu que les personnes qui me ressemblent échouent. » (*Nouvelle-Écosse – Traduction*)

Lors des discussions, certaines personnes ayant immigré au Canada à l'âge adulte affirment que le système a été conçu pour être équitable, mais qu'il ne l'est pas dans la pratique en raison de certains individus qui y travaillent. Certaines participantes et certains participants font référence aux services de police, et quelques participantes et participants aux tribunaux, mentionnant qu'ils n'appliqueraient pas la justice de manière équitable. Quelques participantes et participants indiquent également que le SJP dans son ensemble laisse trop de place au pouvoir discrétionnaire. Certaines personnes ayant immigré à l'âge adulte déclarent que le système canadien est meilleur (ou plus équitable) que le système de leur pays d'origine ou que ceux d'autres pays en général. Quelques participantes et participants disent aussi que, même si le traitement des personnes noires n'est pas équitable, il est « meilleur qu'avant », en faisant référence au système des 30 à 50 dernières années. Une personne participante en particulier mentionne que la sensibilisation au racisme et à la discrimination envers les personnes noires s'est accrue.

« Je pense que les lois au Canada sont équitables, mais qu'il existe un préjugé à l'endroit des personnes noires dans la façon dont on les applique. » (*Immigration à l'âge adulte, est – Traduction*)

« Mes expériences ici sont un peu biaisées par rapport à ce à quoi je suis habitué chez moi. Tout semble un peu plus structuré et un peu plus organisé. » (*Immigration, Ouest – Traduction*)

### ***Participantes et participants issus d'autres groupes racisés***

Les opinions des participantes et participants issus d'autres groupes racisés quant à l'équité du SJP divergent. Plusieurs estiment que le système est en grande partie équitable, avec les mêmes règles et procédures censées s'appliquer à tous. La plupart fondent leurs perceptions sur leurs propres expériences relativement positives avec le SJP au Canada. Quelques participantes et participants issus d'autres groupes racisés, arrivés au Canada à l'âge adulte, jugent le système canadien équitable par rapport à celui d'autres pays.

« Il n'y a rien dans le système judiciaire ou pénal canadien qui stipule qu'il y a une différence si la personne commettant le même crime est blanche. » (*Québec*)

« Je n'ai aucune raison de dire qu'il n'est pas équitable, car je n'ai jamais vécu ni entendu parler d'un cas précis où des personnes noires ont été traitées de façon inéquitable en ce qui concerne l'application des lois. » (*Toronto – Traduction*)

Cependant, certaines personnes croient que les jugements et le traitement ne sont pas toujours équitables au sein du SJP, et que certaines personnes qui y travaillent peuvent accorder un traitement biaisé. Certains participantes et participants disent ne pas avoir été témoins de

traitement inéquitable, mais avoir vu ou entendu dans les médias des exemples de traitement différent ou injuste envers des personnes noires. Quelques participantes et participants font remarquer que si une personne n’a pas elle-même vécu de traitement inéquitable, il peut être difficile de croire que le traitement des personnes noires par des individus travaillant dans le SJP n’est pas uniforme ou équitable.

« Même si la loi est rédigée de manière impartiale, il existe des inégalités systémiques attribuables à nos situations individuelles. » *(Québec)*

« J’aurais tendance à être d’accord pour dire que, même si je n’en ai pas fait l’expérience, j’ai le sentiment que le système est inéquitable en raison de ce que j’entends dans les médias sociaux, et de ce que l’on voit à la télévision et dans les nouvelles. » *(Toronto – Traduction)*

### ***Participantes et participants blancs***

Les participantes et participants blancs expriment des points de vue variés et une certaine incertitude quant à l’équité du SJP pour les personnes noires. La plupart estiment que le système est conçu et généralement mis en œuvre de manière équitable, mais disent ne pas avoir suffisamment d’expérience pour juger de l’équité du système pour les personnes noires.

« Mes connaissances de notre système de justice sont limitées, mais je dirais qu’en général, le Canada traite tout le monde avec équité et dignité. » *(Ouest – Traduction)*

« Je ne dirais pas que c’est inéquitable, mais je pense qu’il y a des injustices qui ne sont pas entièrement équitables. » *(Québec)*

La plupart reconnaissent toutefois que le système n’est pas équitable dans la pratique et qu’il ne correspond pas à l’expérience vécue par les personnes noires. Quelques participantes et participants conviennent que le SJP n’est probablement pas équitable pour les personnes noires et que le traitement de celles qui « ont une apparence différente » diffère probablement.

« Historiquement, il y a eu beaucoup d’injustices et d’inégalités en matière d’accès et de traitement. Et je ne pense pas que nous en soyons arrivés, en tant que pays ou société, à un point où je peux affirmer sans hésiter que les personnes issues de groupes racisés sont traitées de manière équitable ou égale. » *(Est – Traduction)*

« Je pense qu’il est possible que les personnes noires reçoivent des peines plus longues et des condamnations plus sévères, en plus d’être plus vite pointées du doigt et présumées coupables, qu’elles le soient ou non. » *(Ouest – Traduction)*

## Exemples d'iniquité

Après avoir déterminé si, à leur avis, le SJP est équitable ou non à l'égard des personnes noires, les participantes et participants devaient fournir des exemples pour expliquer leur opinion. Les grands thèmes suivants ont été dégagés des exemples cités.

### Participantes et participants noirs

#### La police

Les exemples et les anecdotes fournis par les participantes et participants noirs portent le plus souvent sur la police. Un thème central concerne l'ampleur ou l'intensité de l'attention portée aux personnes noires par la police. Ces exemples étaient particulièrement fréquents chez les résidents des deux plus grandes villes : Toronto et Montréal. Les participantes et participants évoquent des interceptions sur la route et des contacts dans la rue répétés. Ils affirment que des policières et policiers, particulièrement celles et ceux qui sont blancs, sont plus méfiants envers les personnes noires, les surveillent de plus près, et interviennent plus souvent et de manière plus agressive.

« Si vous voulez conduire à Montréal en tant que personne noire, vous devez toujours avoir votre téléphone prêt à enregistrer, prêt à filmer, car si vous n'avez pas de preuve, ce sera votre parole contre celle de la police. » (*Immigration à l'âge adulte, Québec*)

« Quand vous entrez dans un magasin, vous êtes surveillé de plus près que les autres personnes simplement parce que vous êtes noir. » (*Immigration à l'âge adulte, Toronto – Traduction*)

« Je pense que lorsque la police rencontre des personnes noires, elle arrive avec une idée préconçue de la façon dont l'interaction va se dérouler. Et à cause de cela, elle a déjà une certaine attitude. » (*Né[e]/élevé[e] au Canada, Ouest – Traduction*)

Certaines participantes et certains participants noirs croient que les personnes noires doivent déployer davantage d'efforts et faire preuve d'une plus grande prudence dans les situations quotidiennes pour s'attirer moins de soupçons. À leur avis, en raison de l'attention que leur accorde la police, les personnes noires doivent être sur leurs gardes, se comporter de manière à éviter les soupçons ou les confrontations et avoir des preuves pour se protéger dans leurs interactions avec la police.

« Je dis à mes enfants que le fardeau de la preuve repose sur eux parce qu'ils sont noirs. Ils doivent travailler plus fort, ils doivent montrer qu'ils sont de bonnes personnes. » (*Immigration à l'âge adulte, Est – Traduction*)

« Nous devons faire plus que ce qui est demandé aux autres. Quand l'un d'entre nous fait une erreur, elle est généralisée à l'ensemble de notre groupe démographique. »

*(Né[e]/élevé[e] au Canada, Est – Traduction)*

Quelques participantes et participants mentionnent que ce traitement dépend aussi de la communauté dans laquelle on vit, et beaucoup s'attendent à une surveillance et à un style d'intervention plus sévères et plus agressifs dans certains quartiers, même lorsque seuls vingt kilomètres séparent ces endroits. Ils estiment que les expériences de traitement plus sévère et plus inéquitable surviennent plus souvent dans des quartiers comptant une forte proportion de personnes noires.

« Dans certains quartiers, la police est là pour protéger les habitants, alors que dans d'autres, elle est là pour harceler les gens qui y vivent. Ce n'est pas de l'équité. »

*(Immigration à l'âge adulte, Toronto – Traduction)*

« Si vous allez à Jane and Finch, où la majorité des personnes sont noires, et que vous comparez le quartier avec Oakville, le traitement policier et les stéréotypes ne sont pas les mêmes. » *(Né/élevé au Canada, Est – Traduction)*

Lors de plusieurs discussions, des participantes et participants parlent aussi de différents niveaux de surveillance pour les hommes et les jeunes noirs, comparativement aux femmes et aux personnes plus âgées noires. En conséquence, certains parents soulignent la nécessité d'« encadrer » les jeunes garçons noirs sur la façon de se comporter en public et lors de rencontres avec la police afin de réduire les soupçons et de désamorcer les situations conflictuelles.

« Le système de police n'est pas équitable, surtout envers les hommes noirs. Les femmes ont un peu plus de chance. Si nous faisons la moindre chose, nous sommes accusés. Mais lorsque nous sommes les victimes, personne n'est accusé. Lorsque nous sommes accusés, nous ne sommes pas traités équitablement. » *(Immigration à l'âge adulte, Ouest – Traduction)*

« Je pense que le système dans son ensemble est inéquitable, à commencer par la police et la façon dont elle traite les personnes noires, les minorités visibles. En fait, elle cible nos jeunes. » *(Nouvelle-Écosse – Traduction)*

## Stéréotypes

Certaines participantes et certains participants sont d'avis que les stéréotypes négatifs à l'égard des personnes noires influencent les perceptions au sein du SJP et du grand public, et contribuent à un traitement inéquitable. Dans environ la moitié des discussions, les participantes et participants indiquent que les personnes noires sont perçues comme « inférieures » ou « de mauvaises personnes ». Ce jugement est lié à une plus grande suspicion

et à la perception selon laquelle les personnes noires sont traitées comme « coupables jusqu'à preuve du contraire ». Des exemples ont été donnés, notamment une surveillance accrue des personnes noires par rapport aux autres lors d'interceptions sur la route, en magasin ou simplement dans la rue, ce qui les oblige à prouver qu'elles n'ont « rien fait de mal ».

« J'ai vu de nombreux cas où le crime était le même, mais où la peine était plus sévère parce que la personne me ressemblait. Cela s'explique en grande partie par la gentrification : si la police se rend dans un secteur où la population est majoritairement noire, qui va-t-elle arrêter? » (*Nouvelle-Écosse – Traduction*)

Certaines personnes, souvent des parents ou des personnes plus âgées, disent que certains vêtements et coiffures (par exemple, les dreadlocks) attirent également des soupçons liés à des stéréotypes négatifs, et que la police porte des jugements en fonction de l'identité plutôt que du comportement.

« Ma mère m'a toujours interdit de m'habiller d'une certaine façon ou de porter mes cheveux d'une certaine façon, simplement pour éviter le profilage. Il faut s'abstenir de faire quoi que ce soit qui éveillerait les soupçons. Mais nous sommes toujours des Noirs, et cela finit toujours par entrer en ligne de compte, d'une façon ou d'une autre. » (*Né/élevé au Canada, Est – Traduction*)

Les médias sont souvent décrits dans les discussions comme un facteur contribuant aux stéréotypes négatifs, notamment en mentionnant si l'auteur d'un crime est noir.

« Dans les journaux et dans les médias, lorsqu'une personne noire est impliquée, on en parle, et cela influence la perception de l'ensemble de la population. » (*Immigration à l'âge adulte, Québec*)

« Les médias jouent aussi un grand rôle. Lorsqu'un jeune homme noir fait quelque chose de mal, on en parle beaucoup plus, et on souligne qu'il s'agit d'un jeune homme noir. » (*Né[e]/élevé[e] au Canada, Québec*)

### Préjugés socioéconomiques

Certaines participantes et certains participants estiment qu'une partie du traitement inéquitable est liée à une plus grande suspicion et à des jugements fondés sur la classe sociale, faisant valoir que les personnes moins nanties ou moins scolarisées font l'objet d'une surveillance et d'une confrontation policière accrue, et peuvent recevoir des peines plus sévères devant les tribunaux.

« Je pense que le système est conçu pour protéger un certain groupe de personnes, leur richesse et leur pouvoir. Et lorsque l'on ajoute à cela le racisme et les préjugés, l'impact est encore plus disproportionné pour les personnes noires. » (*Est – Traduction*)

Les participantes et participants soulignent que les niveaux moyens de scolarité et de revenu des ménages sont plus faibles chez les personnes noires que dans la population générale en raison de la discrimination systémique. La sous-représentation des personnes noires dans le système d'éducation (par exemple, parmi les enseignants et les aides-enseignants) aurait pour effet d'orienter plus tôt les élèves noirs vers une éducation de moindre qualité et vers de moins bons résultats en matière d'éducation, d'emploi et de logement.

« Il faut se pencher sur les déterminants sociaux de la santé et sur la place qu'ils nous accordent. Notre réalité, c'est que nous n'avons jamais eu les mêmes chances. Nous allions dans des écoles distinctes. Nous vivions dans des communautés distinctes et nous n'avons jamais été des partenaires à part entière au Canada. » *(Nouvelle-Écosse – Traduction)*

« Il s'agit en grande partie d'avoir les moyens financiers nécessaires pour obtenir une représentation juridique. Il s'agit souvent de classisme. » *(Né[e]/élevé[e] au Canada, Ouest – Traduction)*

### Surreprésentation dans le SJP

Plusieurs participantes et participants soulèvent la question de la surreprésentation des personnes noires dans le SJP, en particulier lors de rapports avec la police et d'arrestations, mais aussi devant les tribunaux. Comme nous l'avons mentionné, cette question est liée à un niveau de méfiance plus élevé, mais aussi à un ensemble différent de règles et de résultats pour les personnes noires comparativement aux personnes blanches.

« Si, par exemple, les personnes noires représentent, disons, 5 % de la population, mais qu'elles forment 20 %, 30 % ou 40 % des personnes qui ont eu des problèmes avec la police, dans quelle mesure est-ce justifié? » *(Immigration à l'âge adulte, Toronto – Traduction)*

« Une fois qu'on est entré dans le système, il est difficile d'en sortir. Même si on finit par en sortir, il faut faire face à la stigmatisation de la société, à l'absence de soutien, notamment en santé mentale et à l'absence de soutien économique : cela ramène les jeunes noirs vers ce à quoi ils ont été exposés dès un jeune âge. » *(Nouvelle-Écosse – Traduction)*

### Sous-représentation du personnel noir dans le SJP

Les participantes et participants établissent souvent un lien entre la sous-représentation des personnes noires au sein des services de police et du personnel des tribunaux, et l'iniquité au sein du SJP. Quelques participantes et participants attribuent cela à des attitudes racistes et à la discrimination systémique, d'autres à un manque de compréhension. Quelques participantes et participants soulignent que l'absence de représentation des personnes noires au sein des services de police, des juristes, des programmes d'aide juridique, des juges et même des jurys entraîne du stress et de l'inconfort pour les personnes noires, qui peuvent avoir le sentiment

d'être « mises à l'écart ». Cette sous-représentation peut aggraver les difficultés de communication et favoriser une attitude défensive, et ainsi contribuer davantage à un traitement inéquitable.

« Dans l'ensemble du système de justice, il n'y a tout simplement pas cette possibilité de se reconnaître chez les autres, de voir des personnes qui nous ressemblent ou à qui il est plus facile de s'identifier. De toute évidence, beaucoup de présomptions négatives pourraient être améliorées. » *(Né[e]/élevé[e] au Canada, Ouest – Traduction)*

« Nous avons aussi besoin de représentants noirs comme modèles, dans la police, dans le système de justice, partout, pour mettre en valeur les personnes noires qui réussissent dans la société. » *(Immigration à l'âge adulte, Québec)*

Dans plusieurs discussions, cette sous-représentation est évoquée sous l'angle d'un manque de compréhension ou d'équité. À titre d'exemple, il est mentionné qu'une personne noire s'exprimant à haute voix pourrait être perçue, par un système « majoritairement blanc », comme agressive ou hostile, alors que ce n'est pas le cas.

« Je suis arrivé au Canada comme étudiant étranger. Cinq mois après mon arrivée, j'ai été accusé de voies de fait pour avoir parlé trop fort à quelqu'un qui a eu peur. » *(Immigration à l'âge adulte, Ouest – Traduction)*

« Il y a peu de personnes noires dans le système. Lorsqu'une personne de votre couleur vous fait face, elle ne vous jugera pas d'emblée; elle tentera d'abord de vous comprendre avant de réagir sans chercher à savoir ce qui se passe. » *(Immigration à l'âge adulte, Toronto – Traduction)*

### Racisme et discrimination systémiques

Selon quelques participantes et participants, le SJP est conçu de manière à désavantager les personnes noires.

« La suprématie blanche est intégrée au système, l'histoire du racisme envers les personnes noires est intégrée à la structure du Canada. Certains disent que, non seulement sur le plan structurel, mais aussi délibérément, le système a été créé pour s'assurer que les personnes noires soient désavantagées par le système de justice pénale. » *(Nouvelle-Écosse – Traduction)*

« Les lois ont été rédigées par des Blancs pour des Blancs. Le système est conçu pour les aider à se dégager beaucoup plus facilement de toute responsabilité que les personnes noires ou que les autres personnes racisées. » *(Né[e]/élevé[e] au Canada, Ouest – Traduction)*

### ***Participant·es et participant·s issus·es d'autres groupes racisés***

À l'instar des participant·es et participant·s noirs, quelques participant·es et participant·s issus·es d'autres groupes racisés mentionnent le traitement par la police et le profilage racial lorsqu'il est question de l'équité du SJP à l'égard des personnes noires. Ils sont d'avis que la police doit souvent faire preuve de discernement lors de ses interactions, ce qui peut mener au profilage. Les personnes noires, ainsi que celles qui vivent dans certains quartiers ou qui sont perçues comme pauvres, sont plus susceptibles d'avoir des interactions avec la police. Quelques participant·es et participant·s ajoutent qu'en faisant du profilage racial, la police cherche à trouver des personnes qui enfreignent les règles afin de les accuser d'un crime.

« Le profilage, c'est comme tenter de coincer des personnes qu'on soupçonne de vouloir enfreindre les règles. » *(Toronto – Traduction)*

« Si une personne porte un beau complet et qu'une autre marche dans la rue sans être bien habillée, j'ai l'impression que la première aura une discussion plus équitable. »  
*(Toronto – Traduction)*

### ***Participant·es et participant·s blancs***

Comme les participant·es et participant·s noirs et ceux issus·es d'autres groupes racisés, les participant·es et participant·s blancs associent davantage l'iniquité aux services de police qu'aux tribunaux, citant le profilage racial, les jugements plus sévères et un ton négatif lors d'interactions. Ils mentionnent aussi que l'expérience et le statut socioéconomique influencent les perceptions de l'équité, et que les communautés plus petites et moins diversifiées sont plus susceptibles de « mettre à l'écart » les personnes noires. De même, quelques participant·es et participant·s indiquent que la police cible différemment certains quartiers selon le statut socioéconomique.

« Si nous vivons dans un milieu où la diversité raciale est importante, alors un groupe de jeunes noirs qui marche vers nous sur le trottoir ne devrait déclencher aucun signal d'alarme. » *(Ouest – Traduction)*

« Vous êtes aisé sur le plan socioéconomique et vous vivez dans un bon quartier? Les policiers ont tendance à ne pas fréquenter ces endroits. » *(Est – Traduction)*

## ***Ce que l'on entend par équité***

À la suite de la discussion sur la question de savoir si le SJP est équitable envers les personnes noires et sur les raisons pour lesquelles il l'est ou non, on a demandé aux participantes et participants de nommer les critères sur lesquels ils se fondaient pour juger de « l'équité ».

### ***Participantes et participants noirs***

La plupart des participantes et participants noirs décrivent l'équité comme un traitement et des résultats égaux pour tous, indépendamment de la race, du genre ou de la classe sociale. Certaines participantes et certains participants précisent que cela suppose une application uniforme des règles et des conséquences, autrement dit que « la justice soit aveugle », en traitant tout le monde de la même façon, sans préjugés systémiques. Cette idée est aussi exprimée en lien avec la surreprésentation des personnes noires dans le système, en précisant que l'équité signifie des taux égaux d'interactions avec la police, d'arrestations, d'accusations et de peines pour un même crime, quelle que soit l'identité de la personne.

« Si c'est le même crime, ça devrait être la même peine pour tous. Il ne devrait pas y avoir de différence. » *(Né[e]/élevé[e] au Canada, Est – Traduction)*

« L'équité signifie l'égalité de traitement, peu importe qui est la personne. Ça devrait être la même loi, la même sanction et le même traitement pour tout le monde. » *(Nouvelle-Écosse – Traduction)*

Quelques participantes et participants indiquent que l'équité signifie des peines équitables pour des crimes présentant un niveau de risque ou de préjudice similaire, plutôt qu'un traitement différent pour la criminalité « en col blanc » et la « criminalité de rue ». Quelques participantes et participants mettent l'accent sur l'importance de règles précises et transparentes, et de décisions fondées sur les faits.

« Il ne devrait pas y avoir d'écart dans les années ou dans les peines. Nous ne devrions pas recevoir des peines plus sévères pour des crimes moins graves alors que d'autres reçoivent des peines plus légères pour des crimes même plus graves. » *(Né[e]/élevé[e] au Canada, Est – Traduction)*

Quelques participantes et participants estiment que le traitement et les résultats devraient être équitables, tout en reconnaissant qu'il existe bel et bien des préjugés systémiques, compte tenu des désavantages historiques subis par les personnes noires en raison du racisme et de la discrimination institutionnelle. Cela représente toutefois une faible minorité de participants, la plupart affirmant que le traitement devrait être « le même » ou « aveugle », c'est-à-dire sans préjugés systémiques.

« L'histoire des Noirs ici est marquée par une inégalité structurelle qui doit être prise en considération. L'égalité devant la loi, mais aussi l'équité qui tient compte du désavantage historique intégré au système. » *(Nouvelle-Écosse – Traduction)*

Plusieurs participantes et participants décrivent l'équité en se basant sur la présomption d'innocence jusqu'à preuve du contraire, indiquant que c'est parfois l'inverse qui se produit pour les personnes noires (c'est-à-dire une suspicion accrue). Quelques participantes et participants ajoutent que les personnes noires doivent travailler plus fort pour être perçues comme innocentes. Dans plusieurs discussions, les participants décrivent l'équité comme un traitement respectueux, sans humilier ni rabaisser quiconque en raison de sa race.

« En droit, vous êtes innocent jusqu'à preuve du contraire. Mais, en tant que personne noire, vous êtes présumé coupable jusqu'à preuve du contraire. » *(Immigration à l'âge adulte, Est – Traduction)*

« L'équité, ce serait que je ne sois pas gêné quand j'entre dans un magasin et que je remarque que quelqu'un me suit du coin de l'œil. Retirer cette couche de honte, d'embarras et de déception liée à la couleur de ma peau à cause de ce qui arrive aux gens qui ont la même couleur de peau que moi. » *(Né[e]/élevé[e] au Canada, Ouest – Traduction)*

Quelques participantes et participants ajoutent que l'on s'attendrait davantage à l'équité si les personnes noires étaient suffisamment représentées au sein du SJP, notamment dans les services de police et parmi les membres des tribunaux.

« Dans quelle mesure ces juges [blancs] comprennent-ils l'expérience des personnes noires? Tout le monde veut être traité avec respect et dignité. » *(Nouvelle-Écosse – Traduction)*

### ***Participantes et participants issus d'autres groupes racisés***

Les participants issus d'autres groupes racisés définissent l'équité comme des possibilités, des traitements et des jugements égaux, sans profilage racial ou socioéconomique. Cela comprend un accès aux mêmes renseignements et ressources, sans que la capacité de payer un avocat ou une avocate exerce une influence, ainsi que la présomption d'innocence et un traitement respectueux. Quelques participantes et participants soulignent que le SJP peut paraître équitable pour les personnes qui n'ont pas été victimes de son injustice.

« Ce qui me vient en tête, c'est vraiment le fait d'être traité de façon juste et équitable, indépendamment de notre race, de notre genre ou de notre orientation. » *(Québec)*

« Quand deux personnes font la même chose, les deux devraient être arrêtées ou relâchées. Toutes deux devraient avoir accès aux mêmes types de ressources pour pouvoir se défendre ou utiliser le système. » *(Toronto – Traduction)*

### ***Participant·es et participant·s blancs***

Comme les participants noirs, les participants blancs décrivent l'équité comme un traitement et des résultats uniformes, fondés sur des faits plutôt que sur l'identité ou la race. Ils mettent l'accent sur des décisions normalisées, transparentes et fondées sur des règles, bien que quelques participant·es et participant·s soulignent que les perceptions d'équité peuvent différer et que des personnes de toute couleur peuvent percevoir le système comme inéquitable.

« Par exemple, pour un crime, il y a la même peine, la même procédure, et les personnes qui vont être jugées seront vues de la même façon. » *(Québec)*

### ***Facteurs qui influencent les perceptions d'équité***

Lorsqu'interrogés sur les raisons pour lesquelles les points de vue sur l'équité du système diffèrent, les participant·es et participant·s noirs évoquent plusieurs facteurs, notamment les suivants :

- L'expérience personnelle avec la police ou les tribunaux.
  - « Si vous n'aviez pas vécu d'expérience, vous n'aviez pas eu d'expérience négative avec quiconque du système de justice, alors, en tant que personne noire, vous n'auriez aucune raison de vous méfier, de douter ou même de réfléchir à l'injustice d'un tel système. » *(Nouvelle-Écosse – Traduction)*
- L'équité peut varier selon la collectivité ou la province; dans certaines régions où la population noire est proportionnellement plus élevée, la présence et la surveillance policière sont accrues.
  - « S'il y a une plus forte concentration de personnes noires dans un endroit, il y a de fortes chances qu'elles soient plus mal traitées qu'elles ne le seraient dans un endroit comme la Saskatchewan. » *(Immigration à l'âge adulte, Ouest – Traduction)*
- Le statut socioéconomique peut influencer le traitement par le personnel du SJP et la capacité de payer peut être un obstacle à une représentation juridique de qualité.
  - « Les plus riches auront les meilleurs juristes. Ils connaissent le système, et ils s'en sortiront très facilement. » *(Immigration à l'âge adulte, Québec)*
- Le niveau de scolarité façonne la capacité d'obtenir et de comprendre l'information sur le système et la manière d'y avoir recours.

« Si vous avez les moyens d’engager un avocat ou une avocate ou d’avoir accès à des services juridiques, vous pourrez présenter votre cause de façon éloquente, convaincante; vous considérerez le système de justice comme équitable et accessible. » (*Est – Traduction*)

- L’âge, le genre et l’apparence d’une personne (par exemple les vêtements, la coiffure) sont également des facteurs. Les hommes et les garçons noirs sont traités différemment et avec plus de méfiance, tout comme ceux dont les vêtements et la coiffure les font ressortir ou les associent à des stéréotypes négatifs sur les personnes noires.

« La différence de traitement entre les jeunes personnes noires et les jeunes personnes blanches est flagrante. Les personnes noires sont toujours traitées comme des adultes. Les jeunes blancs, toujours comme des enfants. » (*Nouvelle-Écosse – Traduction*)

## B. ACCESSIBILITÉ DU SJP POUR LES PERSONNES NOIRES

### *Niveau d'accessibilité perçu*

#### ***Participant·es et participant·s noirs***

Les participant·es et participant·s noirs ont des points de vue mitigés sur l'accessibilité du SJP. Certaines participant·es et certains participant·s la définissent en fonction de l'accès aux services de police, aux tribunaux ou aux prisons, tandis que des personnes qui ont immigré à l'âge adulte mentionnent que le SJP est plus accessible qu'il ne l'est dans leur pays d'origine. Certaines participant·es et certains participant·s noirs se concentrent surtout sur l'accès aux juristes ou aux possibilités d'emploi dans le domaine du droit, qu'ils jugent déterminants pour l'accessibilité. Quelques participant·es et participant·s soulignent que l'accès au SJP pour les personnes noires est principalement lié aux sanctions, plutôt qu'à la protection et la justice.

### *Raisons expliquant l'accessibilité*

#### ***Participant·es et participant·s noirs***

Certaines participant·es et certains participant·s noirs estiment que le SJP au Canada est accessible à tous les Canadiens. La présence de palais de justice et d'une infrastructure visible liée au SJP est considérée par certaines participant·es et certains participant·s noirs comme une preuve d'accessibilité. Quelques participant·es et participant·s évoquent les lois écrites et un système fondé sur des règles qui, lorsqu'elles sont appliquées de façon juste, contribuent à l'accessibilité du SJP. Par ailleurs, quelques participant·es et participant·s mentionnent le droit d'être protégé en tant que victime, avec un accès à des services de police et à des tribunaux pour se défendre contre la criminalité.

« La première chose qui me vient à l'esprit, c'est que si j'ai des ennuis, je peux appeler la police et je sais qu'elle va gérer la situation correctement. » (*Né[e]/élevé[e] au Canada, Ouest – Traduction*)

« Pour ce qui est de l'accessibilité, pour moi, la justice est accessible. En tant que Noir, je peux aller au poste de police, je peux déposer une plainte. » (*Immigration à l'âge adulte, Québec*)

Certaines participant·es et certains participant·s indiquent que la représentation par un avocat ou une avocate contribue à assurer l'accessibilité pour les personnes noires. Quelques participant·es et participant·s noirs soulignent que le système peut être également accessible si

l'on a les moyens de payer un bon avocat ou une bonne avocate, alors que l'aide juridique améliore l'accès pour les gens qui ne peuvent pas payer.

« Si vous avez de l'argent, vous allez pouvoir avoir accès à un avocat ou une avocate et mieux vous débrouiller dans le système juridique que quelqu'un qui n'a aucune ressource. » *(Né[e]/élevé[e] au Canada, Ouest – Traduction)*

« Les mécanismes existent toujours; l'aide juridique est là pour ça. » *(Immigration à l'âge adulte, Québec)*

Quelques participantes et participants soulignent que chaque individu a la responsabilité de connaître ses droits, et de chercher une représentation juridique et des renseignements pour améliorer l'accessibilité. Selon eux, chacun doit s'informer sur le SJP pour pouvoir s'y retrouver et accéder au soutien, que ce soit comme victime ou accusé.

« Tant que vous êtes capable de lire, de faire les choses par vous-même, de faire vos propres recherches, alors c'est plus qu'accessible. » *(Immigration à l'âge adulte, Ouest – Traduction)*

« Quand vous arrivez dans le pays pour la première fois, on vous donne beaucoup d'informations, comme "Bienvenue au Canada". Il faut vraiment lire ça attentivement. » *(Immigration à l'âge adulte, Ouest – Traduction)*

« Pour nous, les personnes noires, faire preuve de vigilance est devenu un réflexe, tout comme savoir vers qui se tourner... nous sommes de plus en plus outillés, d'où ma perception d'une meilleure accessibilité. » *(Né[e]/élevé[e] au Canada, Québec)*

### ***Participantes et participants issus d'autres groupes racisés***

Quelques participantes et participants issus d'autres groupes racisés considèrent que le SJP est conçu pour s'appliquer de la même façon à tous et qu'il est généralement accessible aux personnes noires, même si l'accessibilité dépend aussi de la capacité de trouver l'information, de comprendre le système, d'avoir accès à une représentation juridique et, le cas échéant, à des services de traduction.

« Théoriquement, il est accessible à tout le monde. Le système est neutre. C'est le même système pour tout le monde. » *(Québec)*

« La première chose qui me vient à l'esprit en matière d'accessibilité, ce serait : est-ce que j'ai accès à une représentation juridique? En théorie, on devrait avoir cela, parce que la Charte le garantit par défaut. » *(Toronto – Traduction)*

## ***Participant·es et participant·s blancs***

Quelques participant·es et participant·s blancs sont d'avis que le SJP est accessible aux personnes noires lorsqu'il est appliqué de manière juste, bien que certains évoquent des différences en matière d'accessibilité, comme nous l'aborderons dans la section suivante.

« Je ne pense pas qu'il soit en soi accessible ou inaccessible; ce n'est pas la couleur de peau qui fait qu'il l'est ou non. Il peut être inaccessible ou accessible pour une personne blanche aussi. » *(Québec)*

## ***Raisons expliquant l'inaccessibilité***

### ***Participant·es et participant·s noirs***

Certaines participant·es et certains participant·s noirs estiment que le SJP semble accessible uniquement aux personnes non noires. Bien qu'il soit conçu pour être accessible, il n'est pas vu ainsi par les personnes noires. Le racisme systémique est cité comme principal obstacle, de même que des facteurs socioéconomiques, comme l'incapacité de payer un avocat ou une avocate pour mieux se défendre ou de payer une caution. Certaines participant·es et certains participant·s avancent que, même si de l'aide juridique est en principe accessible, elle n'offre peut-être pas la même qualité de représentation et que l'accessibilité peut aussi être entravée par la précarité d'emploi (p. ex., les congés pour comparaître devant un tribunal), l'accès aux services de counseling ou les barrières linguistiques.

« Dès le départ, on a un groupe marginalisé qui ne peut pas atteindre une certaine tranche de revenus, alors il n'obtient pas une bonne représentation. » *(Immigration à l'âge adulte, Est – Traduction)*

« Il y a davantage de personnes racisées dans les couches les plus pauvres de la société. C'est plus difficile d'avoir un accès équitable, car les juristes les moins chers ont plus de clients. » *(Né[e]/élevé[e] au Canada, Québec)*

Quelques participant·es et participant·s expliquent qu'un manque d'information sur les droits et les options réduit l'accessibilité du SJP. Quelques participant·es et participant·s signalent que le SJP peut parfois être rendu volontairement inaccessible pour les personnes noires lorsque la police et les juristes ne communiquent pas certains renseignements ou donnent des informations inexacts. Même lorsque les gens cherchent à obtenir l'information eux-mêmes, il peut être difficile de trouver des renseignements factuels, surtout pour ceux qui ont immigré à l'âge adulte.

« L’accessibilité passe en partie par la connaissance. Pour beaucoup d’entre nous, nous venons de communautés et de cultures très orales. Vos connaissances dépendent de ce que l’on vous dit. » (*Immigration à l’âge adulte, Est – Traduction*)

« Le défenseur public incite à accepter ou encourage à accepter une entente, sans dire toute la vérité sur le réel engagement que les gens prennent. » (*Nouvelle-Écosse – Traduction*)

Quelques participantes et participants soulignent que, comme victimes, les personnes noires peuvent avoir un accès limité au SJP. La police peut décider de ne pas porter d’accusations lorsqu’une personne noire signale un crime, rendant le système inaccessible aux victimes noires et décourageant le signalement de crimes à l’avenir. Quelques participantes et participants ajoutent que la réaction de la police aux contrevenantes et contrevenants noirs peut être excessivement sévère, ce qui réduit la probabilité qu’une victime noire signale un crime. Quelques participantes et participants mentionnent plus généralement la « peur » comme un obstacle, affirmant que les personnes noires obtiennent rarement des résultats positifs dans le SJP et qu’elles hésitent donc à signaler un crime ou à assurer leur défense devant les tribunaux.

« Outre la situation financière et le fait qu’ils ne savent pas où aller, je pense que c’est la peur. Ils se disent : “Ah, je suis une personne noire, je ne peux pas me battre.” » (*Immigration à l’âge adulte, Est – Traduction*)

« Si j’ai un problème, est-ce que je suis à l’aise de communiquer avec les autorités en m’attendant à être traité comme la personne moyenne? Personnellement, non, je ne le pense pas. » (*Né[e]/élevé[e] au Canada, Ouest – Traduction*)

Quelques participantes et participants croient qu’une présence accrue de policiers et de juristes noirs améliorerait l’accessibilité. Une plus grande représentation des personnes noires parmi les administrateurs du SJP contribuerait à une meilleure connaissance des réalités des personnes noires. Aussi, l’augmentation du nombre de policières et policiers, de juristes et de juges noirs permettrait de réduire les préjugés, de tenir compte d’expériences vécues pertinentes et ainsi de faciliter l’accès au système pour les personnes noires.

« Si plus de juristes nous ressemblaient dans le réseau d’aide juridique (des juristes noirs qui seraient là pour aider), ces gens se soucieraient probablement davantage du résultat et fourniraient plus d’explications. Il faut que les gens puissent mieux se reconnaître dans des personnes qui leur ressemblent. » (*Nouvelle-Écosse – Traduction*)

« Il y a la barrière culturelle et la représentativité, qui vient du manque de diversité dans le système. » (*Immigration à l’âge adulte, Québec*)

### ***Participantes et participants issus d’autres groupes racisés***

Certaines participantes et certains participants issus d'autres groupes racisés expliquent que le SJP a été conçu principalement par des personnes blanches, ce qui contribue au manque d'accès au système pour les personnes noires et à leur manque de confiance envers celui-ci. Quelques participantes et participants ajoutent que, comparativement aux personnes blanches qui ont une plus grande « tolérance au risque » et une plus grande confiance, les personnes noires font face à des difficultés financières et à une représentation juridique moindre. En outre, quelques participantes et participants soulignent que les barrières linguistiques pour les personnes noires nouvellement arrivées peuvent aussi limiter l'accès à l'information.

« Si vous êtes une personne blanche, dont la famille est au Canada depuis longtemps, votre tolérance au risque à l'idée de recourir au système de justice est beaucoup plus élevée, car vous vous sentez beaucoup plus confiant lorsque vous y accédez. » (*Toronto – Traduction*)

« Il y a beaucoup de barrières qui font en sorte que les personnes noires et les personnes racisées ont moins accès au système. » (*Québec*)

« Si vous avez des barrières linguistiques, alors ça peut être plus difficile. Je ne sais pas quel effort ils font pour traduire les choses ou avoir, par exemple, plusieurs interprètes disponibles. » (*Toronto – Traduction*)

### ***Participantes et participants blancs***

Les participantes et participants blancs reconnaissent les problèmes d'accessibilité du SJP pour les personnes noires, principalement en raison du statut socioéconomique et de son incidence sur l'accès à une avocate ou un avocat compétent. Quelques participantes et participants croient qu'un réseau social insuffisant peut nuire à l'accès au SJP. Les personnes noires peuvent manquer de confiance envers le système en raison de leurs propres expériences ou de celles d'autres personnes. Cette méfiance peut être exacerbée par les médias, que ce soit la télévision ou les réseaux sociaux. Quelques participantes et participants mentionnent aussi le manque de connaissances du système, qu'ils jugent complexe et difficile à utiliser sans soutien, même pour les personnes privilégiées.

« Si vous avez deux emplois pour arriver à joindre les deux bouts, où allez-vous trouver le temps et l'argent pour payer une bonne défense? Un défenseur public ou une défenseure publique ne vous offrira peut-être pas la représentation dont vous avez besoin. » (*Est – Traduction*)

« C'est un club social. Vous avez des relations personnelles qui facilitent les échanges au tribunal. » (*Est – Traduction*)

« Je connais des gens qui ne parlent pas aux personnes en position d'autorité parce qu'ils ne leur font pas confiance, et cela rend le système inaccessible pour eux. » (*Ouest – Traduction*)



Quelques participantes et participants blancs indiquent que le manque de diversité et de formation en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) chez les policiers, les avocats et les juges contribue au manque d'accessibilité. Ils insistent également sur la nécessité d'une plus grande représentation des policiers et juristes noirs au sein du SJP.

« Un policier noir gérerait une situation différemment ou établirait un meilleur lien avec une personne noire. » (*Ouest – Traduction*)

## C. SURREPRÉSENTATION DES PERSONNES NOIRES

### *Perceptions de la surreprésentation*

La surreprésentation dans le SJP est expliquée aux participantes et participants comme une situation où un groupe de personnes partageant une caractéristique ou une identité précise a des démêlés avec le SJP (par exemple, en étant arrêté, détenu ou condamné) plus souvent que ce à quoi on pourrait s'attendre, compte tenu de la proportion de ce groupe dans la population générale.

### *Participantes et participants noirs*

La plupart des participantes et participants noirs sont d'avis que les personnes noires sont surreprésentées dans le SJP, tant comme accusés que comme victimes. Certaines participantes et certains participants jugent que les personnes noires sont arrêtées et déclarées coupables de crimes à des taux disproportionnellement plus élevés que les personnes blanches. Les participantes et participants mentionnent la surreprésentation des personnes noires dans les interventions policières, les accusations portées, les peines prononcées et l'incarcération. Le caractère cyclique du système est souligné par certaines participantes et certains participants : une fois dans le système, il devient difficile d'être traité de façon équitable.

« Du moment où un policier ou une policière commence son interaction jusqu'au moment où la personne est reconnue coupable, des préjugés entrent en jeu et se perpétuent tout au long du processus. » *(Né[e]/élevé[e] au Canada, Ouest – Traduction)*

« Si la police est présente dans un secteur et que la population y est majoritairement noire, qui va-t-elle arrêter? » *(Nouvelle-Écosse – Traduction)*

« Les gens sont à court d'argent. Certains ne peuvent pas trouver de travail parce qu'ils ont été incarcérés, ce qui les pousse vers la criminalité. Tout est question d'environnement et de situation économique. » *(Toronto – Traduction)*

### *Participantes et participants issus d'autres groupes racisés*

Les points de vue des participantes et participants issus d'autres groupes racisés sont quelque peu partagés quant à la surreprésentation des personnes noires dans le SJP. Quelques participantes et participants jugent que c'est le cas ou que ça ne l'est pas, alors que d'autres disent avoir besoin de plus d'information pour se prononcer, soulignant que les statistiques peuvent être trompeuses sans contexte. Ces participantes et participants souhaitent connaître des facteurs, comme la proportion de la population, la question de savoir si les personnes

noires sont davantage victimes d'actes criminels, la récidive, le type de crimes (par exemple, violents ou non violents) et la situation socioéconomique.

« Pour moi, la question qui importe le plus est la suivante : est-ce que ces personnes ont commis ces crimes? S'agit-il d'accusations justifiées? Dire que les personnes noires sont surreprésentées peut être trompeur. » *(Toronto – Traduction)*

« Les statistiques sont très claires sur la surreprésentation disproportionnée des personnes noires, à la fois comme victimes et comme personnes poursuivies et incarcérées. » *(Toronto – Traduction)*

### ***Participant·es et participant·s blancs***

Certaines participant·es et certains participant·s blancs estiment que la surreprésentation des personnes noires dans le SJP découle principalement du racisme systémique et de facteurs socioéconomiques. À leur avis, les personnes noires sont souvent ciblées par les services de police et victimes de profilage racial, ce qui entraîne davantage d'arrestations. Quelques participant·es et participant·s croient aussi que les personnes noires sont moins susceptibles de pouvoir embaucher un avocat ou une avocate d'expérience, de payer une caution ou de recevoir un jugement équitable, ce qui s'accompagne de taux plus élevés d'incarcération.

« Je pense que c'est simplement du racisme systémique. Les communautés noires font l'objet d'une surveillance policière plus intensive que les communautés blanches, ce qui mène à des taux d'incarcération plus élevés. » *(Est – Traduction)*

Certaines participant·es et certains participant·s blancs du Québec insistent davantage sur les facteurs socioéconomiques qui contribuent à la surreprésentation que sur le racisme. À leur avis, les personnes noires sont surreprésentées parce qu'elles ont un revenu plus faible et vivent dans des quartiers plus pauvres de Montréal, parce qu'elles sont plus exposées à la criminalité.

« Il y a beaucoup de jeunes attirés par la petite criminalité parce qu'ils sont issus d'une famille monoparentale pauvre, et ce n'est pas forcément facile à l'école. Il y a évidemment le facteur économique, mais aussi le facteur géographique. » *(Québec)*

« La surreprésentation existe surtout dans les grandes villes ou dans les quartiers défavorisés. On parle surtout du contexte économique, de l'éducation. » *(Québec)*

Quelques participant·es et participant·s blancs dans l'Ouest du pays soulignent une surreprésentation massive des Autochtones dans le SJP et n'ont pas l'impression qu'il y a une surreprésentation des personnes noires, surtout pas comme victimes.

« Je n'ai même pas pensé que d'autres nationalités puissent être surreprésentées parce que la situation touche surtout des Autochtones dans ma région. » (*Ouest – Traduction*)

« Je suis vraiment choqué, car je m'attendais à ce qu'ils soient peut-être sous-représentés comme victimes. » (*Ouest – Traduction*)

## ***Facteurs à l'origine de la surreprésentation des personnes noires dans le SJP***

### ***Participant·es et participants noirs***

La plupart des participant·es et participants noirs estiment que la surreprésentation des personnes noires dans le SJP s'explique par les stéréotypes et les préjugés, ce qui entraîne un traitement différent des personnes noires. En outre, certaines participant·es et certains participants considèrent que les personnes noires sont surreprésentées parce qu'elles n'ont pas les connaissances nécessaires pour avoir recours au système.

« Historiquement, le racisme systémique a créé un cercle vicieux qui maintient les personnes de couleur dans les rangs socioéconomiques inférieurs. » (*Immigration à l'âge adulte, Toronto – Traduction*)

« Le système de justice discrimine les personnes vivant dans la pauvreté. Et si davantage de personnes noires se retrouvent dans des situations où elles n'ont pas accès à de l'argent et à des ressources, alors le système de justice ne fonctionne pas pour elles. » (*Est – Traduction*)

« Il est accessible, mais quand vous avez besoin de certaines informations, il faut beaucoup de temps pour y accéder. » (*Immigration à l'âge adulte, Toronto – Traduction*)

Quelques participant·es et participants noirs sont d'avis que la surreprésentation peut être liée à une proportion plus élevée de personnes noires commettant des crimes. Ils attribuent surtout cela à des facteurs socioéconomiques, comme un faible revenu et des possibilités limitées d'éducation, la monoparentalité ou l'absence des parents puisqu'ils ont plusieurs emplois, sans compter la glorification de la criminalité. Ces facteurs renforcent aussi le profilage racial des personnes noires par la police et une surveillance policière plus ciblée dans les quartiers noirs. Par ailleurs, les personnes noires sont surreprésentées comme victimes de crime, ce qui augmente encore la fréquence de leur implication dans le SJP.

« Certains enfants sont brillants, mais ils ne peuvent pas aller à l'école pour diverses raisons, financières ou familiales. Ils vivent seuls, dans des familles brisées. Ce sont ceux qui vont finir par tomber dans la criminalité. » (*Immigration à l'âge adulte, Est – Traduction*)

« Le fait que nous sommes ghettoïsés. On nous place dans des endroits où il n'y a pas d'infrastructure, pas de ressources. » (*Né[e]/élevé[e] au Canada, Québec*)

Quelques participantes et participants noirs ayant immigré à l'âge adulte estiment que des différences culturelles peuvent exercer une influence sur la surreprésentation. Selon eux, lorsqu'une personne noire adopte un style de communication direct ou expressif, il est mal perçu par beaucoup de personnes travaillant dans le SJP, ce qui entraîne un traitement plus sévère. Quelques participantes et participants suggèrent que les personnes qui travaillent dans l'administration du SJP suivent une formation en EDI.

« On ne leur enseigne pas comment interagir avec une personne noire. » (*Immigration à l'âge adulte, Est – Traduction*)

« On peut donner l'impression d'être intimidants ou en colère. La sanction ou le traitement qu'on reçoit semble un peu excessif ou plus sévère que celui des autres. » (*Immigration à l'âge adulte, Ouest – Traduction*)

### ***Participantes et participants issus d'autres groupes racisés***

Quelques participantes et participants issus d'autres groupes racisés estiment que des facteurs socioéconomiques, comme la pauvreté chez les enfants, la criminalité dans la communauté et une surveillance policière accrue dans les quartiers noirs contribuent à la surreprésentation des personnes noires dans le SJP. La surreprésentation comme victimes, la faible représentation juridique et la récidive (attribuable à un manque de réadaptation, de formations axées sur des compétences et de soutien en matière de prise de décision) alimentent encore cette surreprésentation.

« Le niveau d'accessibilité que vous avez au système de justice dépend vraiment davantage de la quantité d'argent que vous avez. Je ne pense pas que les juristes se soucient de la couleur de votre peau, tant que vous avez l'argent pour payer leurs services. » (*Toronto – Traduction*)

« Peut-être que le système lui-même ne les aide pas suffisamment lorsqu'ils sont en prison. Peut-être qu'on ne leur a pas enseigné les bonnes compétences. S'ils retournent dans le même quartier, ils vont refaire la même chose encore et encore. » (*Toronto – Traduction*)

Quelques participantes et participants issus d'autres groupes racisés mentionnent aussi le racisme systémique comme un facteur principal de la surreprésentation des personnes noires dans le SJP. Combiné à une présence policière ciblant davantage les quartiers noirs, ces préjugés entraînent des taux plus élevés d'arrestation et de condamnations.

« Il y a une population disproportionnellement importante de personnes noires qui purgent une peine, et un nombre disproportionné de personnes noires sont tuées par la police, en raison du racisme institutionnel. » (*Toronto – Traduction*)



## ***Participant·es et participant·s blancs***

La plupart des participant·es et participant·s blancs soulignent le racisme historique, les facteurs socioéconomiques et le manque de liens sociaux comme les principaux obstacles. Ils mentionnent un manque de compréhension du SJP, des explications insuffisantes des options offertes et une représentation juridique limitée qui encourage les ententes de plaidoyer, ce qui entraîne des taux plus élevés de condamnation et de récidive.

« Une proportion plus élevée, en pourcentage, de la population noire vit dans des quartiers à faible revenu, a moins accès à l'éducation et se retrouve dans des communautés où le taux de criminalité est plus élevé. » (*Est – Traduction*)

## ***Évolution des points de vue à la suite de la discussion***

La plupart des participant·es et participant·s noirs indiquent que le fait d'avoir discuté de la surreprésentation ne change pas leur perception de l'équité du SJP. Certains ajoutent même que la discussion renforce leur opinion du fait que les personnes noires sont surreprésentées dans le SJP.

« Ça ne change pas du tout mon opinion. Y réfléchir m'a probablement fait penser que c'est encore pire, parce que tous les autres ont soulevé des choses auxquelles je n'avais même pas pensé. » (*Immigration à l'âge adulte, Toronto – Traduction*)

Alors que quelques participant·es et participant·s issus d'autres groupes racisés disent continuer à penser que le SJP est équitable, d'autres mentionnent que leurs perceptions ont changé. La discussion a renforcé leur compréhension du racisme systémique et de ses effets sur les personnes noires dans le SJP, ainsi que du rôle que jouent les moyens financiers pour obtenir du soutien dans le système.

« Je pense que je suis au même point, mon opinion n'a pas changé. Je pense qu'il est raisonnablement équitable et qu'il pourrait être amélioré. » (*Toronto – Traduction*)

« J'ai l'impression que la communauté noire n'a pas le système de soutien ou les ressources facilement accessibles que posséderait peut-être une famille blanche équivalente ou, plus globalement, quiconque ayant un statut socioéconomique plus élevé. Mon opinion a changé et j'ai le sentiment qu'il y a certainement plus d'éléments d'iniquité que ce à quoi je m'attendais. » (*Toronto – Traduction*)

Certaines participant·es et certains participant·s blancs affirment avoir acquis, au fil de la discussion, une meilleure compréhension de l'expérience des personnes noires dans le SJP et sont d'avis que le système est peut-être moins équitable qu'ils ne le croyaient. Quelques participant·es et participant·s reconnaissent avoir été naïfs quant au niveau de racisme et à son

incidence sur les interactions des personnes noires avec le SJP. Bien que le système ait pu être conçu pour être « aveugle », il n'est pas appliqué de cette façon.

« Je pense que, au début, j'ai dit que j'étais très optimiste quant au fait qu'il était assez juste, tout en sachant que j'étais peut-être naïf de le croire. » (*Est – Traduction*)

## D. ÉVOLUTION DE LA SENSIBILISATION ET DE LA COMPRÉHENSION DU RACISME ENVERS LES PERSONNES NOIRES

Les participantes et participants devaient indiquer s'ils estiment que la sensibilisation et les perceptions à l'égard de l'existence du racisme envers les personnes noires et de la discrimination systémique évoluent. Ils devaient aussi donner leur avis sur l'incidence d'événements qui ont retenu l'attention mondiale, axés sur le traitement, l'équité et l'accessibilité pour les personnes noires.

### *Perceptions concernant l'évolution de la sensibilisation et des perceptions*

#### *Participantes et participants noirs*

Avec des niveaux d'optimisme ou de pessimisme variables, la plupart des participantes et participants noirs conviennent généralement qu'il y a eu certains progrès en matière de sensibilisation et de compréhension du public. Pour quelques participantes et participants noirs, cette augmentation de la sensibilisation est perçue comme positive par rapport au passé (c'est-à-dire que la situation est mieux qu'avant) ou par rapport à d'autres pays (par exemple, comparativement aux États-Unis). Certaines participantes et certains participants mentionnent une sensibilisation accrue dans certains segments de la population, notamment chez les jeunes générations ou parmi les personnes plus instruites, comme les cols blancs.

« Dans certains milieux, oui. Surtout dans des milieux professionnels à cause peut-être de l'équité, de la diversité, de l'inclusion, et dans les écoles parce que les enfants en entendent aussi parler. » *(Immigration à l'âge adulte, Est – Traduction)*

« Je pense que la situation s'est améliorée par rapport à ce qu'elle était il y a 30 ans. Mais est-ce simplement un plateau, sans autre amélioration? » *(Né[e]/élevé[e] au Canada, Toronto – Traduction)*

Certains attribuent cette sensibilisation accrue à des événements majeurs, comme le meurtre de George Floyd, à une plus grande diversité dans les communautés (par exemple, dans les écoles publiques et sur les lieux de travail), aux initiatives en matière d'EDI et aux médias sociaux. Leurs avis sont toutefois mitigés quant à savoir si les conséquences sont positives ou négatives.

« [George Floyd] a eu un énorme impact à l'époque. Il y a eu une prise de conscience générale de l'existence de ces enjeux, et une prise de conscience de certaines des conséquences des actions commises. » *(Né[e]/élevé[e] au Canada, Toronto – Traduction)*

## ***Ampleur du changement dans la sensibilisation et raisons expliquant l'absence de progrès***

Les progrès sont presque unanimement décrits par les participantes et participants noirs comme modestes ou mineurs. Quelques participantes et participants ne croient pas qu'il y ait eu de changement positif, décrivant toute hausse de sensibilisation comme de simples « paroles en l'air ».

« Je pense qu'on en parle beaucoup, mais que ça ne change pas nécessairement grand-chose. C'est profondément enraciné. » (*Immigration à l'âge adulte, Est – Traduction*)

Des participantes et participants noirs expriment leur frustration face au manque de progression constante de la sensibilisation. À leur avis, l'attention initiale s'est estompée faute d'efforts soutenus, et les progrès sont décrits comme « deux pas en avant et un pas en arrière ». Une personne attribue cette situation au manque de porte-parole noirs important qui défendent publiquement ces enjeux.

« Des événements majeurs ramènent le sujet au premier plan pour une courte période. Il faut avoir un processus et un objectif final en tête, se demander où l'on veut aller et comment on progresse. » (*Né[e]/élevé[e] au Canada, Toronto – Traduction*)

« Le système de justice canadien en fait juste assez pour calmer la colère des gens, au point où on cesse d'en parler ou la situation est oubliée. » (*Né[e]/élevé[e] au Canada, Toronto – Traduction*)

« Je ne pense pas que la situation change aussi vite qu'elle le devrait. Il faut beaucoup plus de soutien qu'une initiative d'EDI pour que les gens continuent d'apprendre la façon dont nous nous intégrons tous au monde qui nous entoure. » (*Né[e]/élevé[e] au Canada, Toronto – Traduction*)

Quelques participantes et participants noirs estiment que le racisme envers les personnes noires est devenu une moindre priorité dans un contexte de difficultés économiques, soulignant le mécontentement du public dans un climat politique polarisé, l'opposition à l'immigration et le scepticisme face aux initiatives d'EDI. Quelques participantes et participants évoquent un « manque d'indignation publique » et le sentiment que l'égalité des personnes noires dans la société est « acceptable », ce qui reflète une forme de « fatigue de compassion ». Quelques participantes et participants jugent également que l'attention et les efforts d'EDI sont « trop forcés » et superficiels.

« La tendance commence à s'inverser. J'ai eu de l'espoir pendant un moment, en pensant que les choses commençaient vraiment à changer et à s'améliorer, mais je pense que nous avons perdu une partie de cet élan. » (*Né[e]/élevé[e] au Canada, Toronto – Traduction*)

« Ce n'est plus une priorité. D'autres enjeux ont pris le dessus (insécurité alimentaire, chômage, immigration). » *(Est – Traduction)*

### **Manque d'effets « réels » de la hausse de sensibilisation**

Certaines participantes et certains participants noirs soulignent que, même si la sensibilisation a augmenté, un racisme « poli » ou « à la canadienne » persiste, et que l'ampleur du racisme envers les personnes noires au Canada est encore sous-estimée. Ils mentionnent que l'attention publique insuffisante et les approches sporadiques, lentes et non soutenues n'ont pas mené à des changements importants, et quelques participantes et participants croient que des réformes structurelles sont nécessaires, au-delà d'une simple augmentation de la sensibilisation, pour améliorer l'équité et l'accès pour les personnes noires.

« Ça n'a pas changé du tout. C'est juste que ça se fait maintenant avec beaucoup de faux semblants et de fausse gentillesse. Il y a beaucoup d'idées fausses à ce sujet, on est gentil avec vous, mais il y a beaucoup de sous-entendus, de ségrégation raciale. On peut le sentir. » *(Nouvelle-Écosse – Traduction)*

« Les gens sont revenus exactement là où ils étaient avant. Ils ne veulent plus en entendre parler, ils en sont fatigués, et trouvent toujours que nous nous plaignons trop. Cela s'explique notamment par la montée de la droite un peu partout en ce moment. » *(Né[e]/élevé[e] au Canada, Québec)*

Quelques participantes et participants affirment également que la hausse de la sensibilisation a eu des effets négatifs, notamment le fait que certains membres du public affirment « ne pas voir la couleur », ou incluent les personnes noires sous l'étiquette globale « PANDC » (personnes autochtones, noires et de couleur). À leur avis, cela contribue à minimiser ou à effacer l'ampleur des inégalités et des injustices historiques subies par les personnes noires pendant de nombreuses générations.

« Maintenant, vous entendrez : “Je ne vois pas la couleur”. Nous avons tellement de choses à surmonter pour en arriver là où nous sommes aujourd'hui. Et faire des déclarations générales de ce genre, ça efface tout ça. » *(Né[e]/élevé[e] au Canada, Ouest – Traduction)*

« C'est aussi en train d'être dilué. Parce que maintenant, je suis considéré comme une PANDC. » *(Nouvelle-Écosse – Traduction)*

### **Incidence d'événements ayant retenu l'attention à l'échelle mondiale**

Certaines participantes et certains participants noirs estiment que la sensibilisation a augmenté après l'affaire George Floyd et le mouvement Black Lives Matter (BLM). Cependant, ces

participantes et participants jugent que l'attention, même si elle était importante à l'époque, s'est vite dissipée et qu'elle était parfois superficielle, voire peu sincère.

« Je pense simplement que ce n'est plus "à la mode" d'être ouvertement associé à un programme qui lutte contre le racisme envers les personnes noires. Une grande partie de ce qui s'est passé avec ce mouvement de prise de conscience du racisme envers les personnes noires et de volonté d'agir était, à mon avis, hypocrite dès le départ. » (*Est – Traduction*)

« [George Floyd] a suscité une prise de conscience et a forcé des concessions. Il y a eu une vague d'EDI, mais ça allait toujours être superficiel, pas structurel. Maintenant, on est témoin d'une fatigue de compassion. On croit que le temps a passé, qu'il n'est plus nécessaire de s'occuper de ces enjeux, alors qu'ils perdurent. » (*Nouvelle-Écosse – Traduction*)

Si George Floyd et le mouvement BLM sont souvent cités comme ayant eu un effet positif, bien que passager, sur la sensibilisation, plusieurs participantes et participants soulignent également les effets négatifs sur la sensibilisation et les progrès perçus, attribués à l'administration Trump aux États-Unis, notamment au traitement des personnes noires par les agents de l'Immigration and Customs Enforcement (ICE) à Minneapolis et dans d'autres villes.

« Avec la situation Trump maintenant, nous avons fait plusieurs pas en arrière sur ce que nous avons accompli, je pense que la situation empire. » (*Né[e]/élevé[e] au Canada, Est – Traduction*)

Comme indiqué précédemment, les médias traditionnels et sociaux sont souvent mentionnés comme des facteurs ayant joué un rôle positif dans l'augmentation de la sensibilisation (par exemple, la couverture de l'affaire George Floyd et du mouvement BLM). Cependant, ils sont aussi souvent considérés comme des facteurs contribuant de façon importante aux stéréotypes négatifs sur les personnes noires qui freinent les progrès.

« Je crois vraiment que ce sont les médias sociaux. Quand vous apprenez quelque chose à un certain âge, et qu'ensuite on en parle régulièrement, ça perdure jusqu'à ce que quelqu'un vous dise : "C'est mal." » (*Est – Traduction*)

### ***Participantes et participants issus d'autres groupes racisés***

Les participantes et participants issus d'autres groupes racisés sont presque unanimement d'avis que la sensibilisation a augmenté, mentionnant la couverture médiatique à l'échelle mondiale, les médias sociaux, la diversité, les initiatives d'éducation ou en milieu de travail et une meilleure compréhension chez les jeunes générations. Toutefois, certaines participantes et

certaines participantes croient que cette attention est souvent superficielle et temporaire, surtout lorsqu'elle est alimentée par des événements d'actualité.

« Il y a plus de sensibilisation aux préjugés et au fait que même si notre système veut être neutre, mais il nuit toujours à certains groupes. » *(Québec)*

« Je pense que, dans une certaine mesure, il y a plus de sensibilisation grâce à divers mouvements. Mais en ce qui concerne ce que le système de justice et l'État canadien en général ont fait, c'est peut-être plus superficiel que réellement concret. » *(Toronto – Traduction)*

Quelques participantes et participants mentionnent aussi une résurgence des sentiments et incidents racistes, alimentée par une polarisation accrue et des opinions de droite plus virulentes, de même qu'un changement de priorités publiques lié aux difficultés économiques. Ces participantes et participants se disent inquiets que le contrecoup observé aux États-Unis puisse se produire au Canada.

« Ce qui se passe de l'autre côté de la frontière nous fait beaucoup réfléchir à la situation et à la façon dont nous traitons nos communautés, nos minorités, en particulier les personnes noires. » *(Québec)*

« Les gens en prennent de plus en plus conscience, mais, selon moi, il y a aussi un groupe grandissant de gens qui se trouvent de l'autre côté, qui sont simplement ouvertement racistes. » *(Toronto – Traduction)*

### ***Participantes et participants blancs***

Les participantes et participants blancs jugent généralement que la sensibilisation au racisme envers les personnes noires augmente, citant des événements mondiaux comme le meurtre de George Floyd, le mouvement BLM, l'attention suscitée par des événements négatifs récents aux États-Unis et les médias sociaux. Certaines participantes et certains participants croient que la diversité accrue dans les communautés, les écoles et les milieux de travail favorise la tolérance et les discussions sur les inégalités. Quelques participantes et participants sont aussi d'avis que les initiatives d'EDI ont un effet positif.

« Je pense que, en tant que société, nous devenons un peu plus conscients de ce qui se passe. Nous en savons certainement plus qu'il y a 50 ans. » *(Ouest – Traduction)*

« Je pense que ça change parce que je n'en avais pas conscience avant d'avoir beaucoup plus d'amis issus de la diversité. » *(Québec)*

Plusieurs participantes et participants blancs considèrent toutefois que, malgré les avancées, les inégalités persistent, la polarisation politique s'accroît et les réactions négatives

demeurent. Quelques participantes et participants relèvent aussi un recul de l'attention active accordée à cet enjeu. À leur avis, les gens deviennent « désensibilisés » à des enjeux comme le racisme envers les personnes noires, ce qui réduit l'attention et les progrès dans ce domaine.

« Je pense que les gens commencent à s'en soucier de moins en moins. Nous devenons désensibilisés au point de vue de tout le monde. » (*Ouest – Traduction*)

« [Black Lives Matter] a permis de sensibiliser, mais ça a aussi eu un effet de radicalisation dans l'autre sens. » (*Québec*)

## E. RÔLE DES GOUVERNEMENTS

Dans la dernière partie de la discussion, les participantes et participants étaient invités à indiquer les rôles que devraient jouer les gouvernements pour accroître la sensibilisation au racisme et à la discrimination envers les personnes noires, et pour assurer l'égalité de traitement des personnes noires devant la loi. Ce sujet était abordé dans environ la moitié des groupes avec des participantes et participants noirs, dans chacune des trois discussions avec des participantes et participants blancs, et dans deux des trois discussions avec des participantes et participants issus d'autres groupes racisés. La plupart s'entendent pour dire que les gouvernements ont une grande responsabilité face à ces enjeux.

### *Participantes et participants noirs*

Les participantes et participants noirs proposent une série de rôles pour les gouvernements en matière de sensibilisation, mais ils se concentrent davantage sur l'assurance d'un traitement égal, non seulement devant la loi, mais aussi dans la société. Ces propositions se regroupent sous quatre grands axes :

- Des changements internes au SJP lui-même pour assurer un traitement égal.
- Des changements dans les institutions publiques, surtout dans les secteurs de la santé et de l'éducation, pour accroître la sensibilisation, pour assurer un traitement équitable et pour renforcer les capacités des personnes noires.
- Une meilleure sensibilisation et compréhension du grand public au racisme envers les personnes noires.
- Davantage de possibilités pour les personnes noires.

### *Accroître l'égalité de traitement et l'équité dans le SJP*

Les réformes au sein du SJP constituent un thème central des discussions sur la réduction du racisme envers les personnes noires et la promotion d'un traitement plus équitable. Les participantes et participants envisagent notamment des changements structurels et procéduraux pour corriger les inégalités :

- Augmenter la représentation des personnes noires parmi les services de police, le personnel des tribunaux et dans les systèmes correctionnels, en particulier parmi les décideurs et dans des rôles visibles.

- Renforcer la formation à tous les niveaux du SJP sur les préjugés envers les personnes noires, ainsi que sur l'histoire du racisme et de la discrimination systémique dans les institutions sociales, afin d'assurer un traitement équitable et respectueux.
- Éliminer la surveillance excessive et le profilage racial par la police.
- Assurer des peines plus égales pour des infractions comparables.
- Accroître l'accès à la représentation juridique et aux programmes de soutien pour les accusés et les victimes qui doivent comprendre le système.
- Augmenter la disponibilité des renseignements sur les droits, les procédures juridiques et le fonctionnement des tribunaux.
- Renforcer la surveillance et la responsabilisation au sein du système afin de suivre les progrès dans la lutte pour l'équité et la justice à long terme.

### ***Accroître la sensibilisation et l'égalité de traitement dans d'autres institutions publiques***

Plusieurs discussions portaient sur l'importance d'éduquer les jeunes sur le racisme et la discrimination systémique envers les personnes noires, de promouvoir un dialogue positif sur la diversité et de s'attaquer aux inégalités. Les participantes et participants mettent également l'accent sur la formation du personnel enseignant sur le racisme envers les personnes noires et sur une plus grande représentation des personnes noires parmi le personnel enseignant et les responsables des politiques dans le domaine de l'éducation.

« C'est pour ça que je suis dans l'enseignement, parce que c'est la clé. Si vous changez les mentalités des jeunes et que vous le faites bien, alors les choses devraient être un peu différentes plus tard. » (*Immigration à l'âge adulte, Est – Traduction*)

Même si l'accent est plus souvent mis sur les changements à apporter au système d'éducation, certaines participantes et certains participants mentionnent aussi la nécessité de former les fonctionnaires dans le secteur de la santé, où le racisme et la discrimination envers les personnes noires sont aussi observés. Cela comprend une meilleure compréhension du racisme historique, des préjugés systémiques et des inégalités des chances pour les personnes noires. De même, quelques participantes et participants soulignent le besoin d'une plus grande représentation des personnes noires dans les services de première ligne en santé.

« Un enseignant ne peut enseigner qu'à partir de sa propre expérience de vie. Si 80 % des enseignants sont blancs, ils vont perpétuer des préjugés. » (*Immigration à l'âge adulte, Est – Traduction*)

### **Efforts pour accroître la sensibilisation du public**

Plusieurs participantes et participants suggèrent la mise en œuvre de campagnes d'information publique pour promouvoir la sensibilisation et pour réduire les stéréotypes (c'est-à-dire des messages et de l'information pour contrer les préjugés et les inégalités envers les personnes noires, et les traitements injustes qui en résultent).

« Bon nombre de Canadiens ne connaissent même pas la signification historique et l'importance des Canadiens noirs qui ont contribué au développement de ce pays. »  
(Nouvelle-Écosse – Traduction)

« L'éducation est la clé. C'est la seule façon de se débarrasser de tous les stéréotypes qu'ils ont, et de faire en sorte qu'ils nous voient autrement, qu'ils nous perçoivent différemment. » (Né[e]/élevé[e] au Canada, Est – Traduction)

### ***Accroître les possibilités pour les personnes noires***

Quelques discussions ont mis en lumière la nécessité d'accroître les possibilités pour les personnes et les communautés noires, notamment en adaptant les messages aux jeunes, en s'attaquant aux inégalités, en renforçant l'éducation aux droits et l'autoreprésentation, ainsi qu'en investissant dans l'éducation, la santé (y compris la santé mentale), le logement, l'infrastructure, les possibilités économiques et les programmes de loisirs, particulièrement pour les jeunes personnes noires.

« Je pense que les organismes de la communauté noire, notamment les centres d'accueil et les centres de ressources, doivent prendre l'initiative d'éduquer leurs communautés sur la façon d'être traitées équitablement. » (Immigration à l'âge adulte, Toronto – Traduction)

« Quelqu'un que je connais a récemment reçu une bourse parce qu'il est une personne noire qui étudie en architecture, et je pense que ce genre de mesures, ce type de possibilités aux étudiants, est une façon de leur montrer qu'on les soutient. »  
(Né[e]/élevé[e] au Canada, Toronto – Traduction)

Certaines participantes et certains participants suggèrent également des programmes d'accession à la propriété pour les personnes noires et un traitement préférentiel pour les entreprises détenues par des personnes noires lors de l'attribution de contrats gouvernementaux.

« Je pense toujours à l'achat d'une maison ou à d'autres incitatifs économiques, comme des crédits pour l'accession à la propriété pour les personnes noires ou des avantages fiscaux, des mesures qui peuvent être prises au niveau fédéral. » (Né[e]/élevé[e] au Canada, Toronto – Traduction)

« Il est vraiment difficile pour les entreprises appartenant à des personnes de couleur d'obtenir une place sur le marché. Ces projets devraient être réalisés par des entreprises

dont la composition reflète les communautés pour lesquelles elles construisent. »  
(Né[e]/élevé[e] au Canada, Toronto – Traduction)

Une autre suggestion consiste à investir dans des organismes communautaires dirigés par des personnes noires, qui luttent contre les inégalités et augmentent les possibilités offertes aux personnes noires ou enrichissent les communautés noires.

« Le gouvernement devrait servir de lien entre ces organismes de la communauté noire et le gouvernement pour élaborer un programme d'éducation sur la façon de changer les attitudes à la base. » (Immigration à l'âge adulte, Ouest – Traduction)

« Quand la communauté noire fait des progrès, c'est parce qu'elle a des organismes locaux bien ancrés dans la population. » (Nouvelle-Écosse – Traduction)

Les participantes et participants ont également relevé un autre point important : la nécessité de réinvestir dans l'EDI dans les postes qui sont en contact direct avec le public et parmi les principaux décideurs des organismes gouvernementaux ainsi que de leurs partenaires. L'objectif est d'accroître la visibilité et la représentation des personnes noires dans les fonctions gouvernementales et de prise de décision. Il est aussi suggéré d'investir dans des programmes d'EDI qui offrent du financement et des possibilités de réseautage liées à l'emploi pour les personnes noires.

« Les initiatives d'équité, de diversité et d'inclusion sont vraiment importantes. Et le fait que ça ait un peu disparu, que ce ne soit plus vraiment au premier plan, c'est regrettable. » (Né[e]/élevé[e] au Canada, Toronto – Traduction)

« Le gouvernement pourrait créer des possibilités pour que des personnes de couleur occupent des postes visibles au sein [du système d'éducation, du système de santé, du système de justice]. » (Né[e]/élevé[e] au Canada, Toronto – Traduction)

## **Principes directeurs**

Plusieurs principes essentiels se dégagent des discussions. Les participantes et participants soulignent que ces mesures devraient avoir pour but de rehausser l'image et la contribution des personnes noires, tout en augmentant leurs chances de réussir et de se défendre elles-mêmes. Voici quelques-uns de ces principes :

- Les efforts doivent être soutenus (c'est-à-dire planifiés et financés pour plusieurs années, avec des objectifs à moyen et long terme) afin d'assurer une incidence stable et durable.
- Les mesures doivent être conçues pour s'attaquer aux causes profondes et pour produire des changements fondamentaux et structurels, plutôt que de reposer sur des solutions superficielles ou rapides.

- Dans la mesure du possible, les initiatives et les programmes doivent être dirigés par des organismes et des groupes de personnes noires, en particulier des organismes communautaires locaux, et tous les efforts doivent être élaborés en consultation avec des personnes noires.
- Les efforts doivent inclure des mécanismes intégrés de responsabilisation, avec des résultats mesurables et un suivi régulier des progrès.

### ***Participant·es et participant·s issus·es d'autres groupes racisés***

Quelques participant·es et participant·s issus·es d'autres groupes racisés insistent sur l'éducation du public pour dissiper les stéréotypes à l'égard des personnes noires, en ciblant particulièrement les jeunes à l'école. Quelques participant·es et participant·s suggèrent que l'intervention gouvernementale, sous forme d'une formation accrue pour le personnel du système de justice, pourrait soutenir les personnes qui doivent se retrouver dans le SJP et en améliorer l'accessibilité pour les personnes noires.

« Je pense que l'un des leviers, c'est le système d'éducation. Si on commence assez tôt, la sensibilisation et le dialogue débutent dès le jeune âge, et c'est plus facile pour la société d'intégrer ce message. » *(Toronto – Traduction)*

« L'un des points qui ont été soulevés, c'est que le temps, l'argent ou les ressources sont importants pour que les gens puissent avoir accès à la justice. Fournir ces mesures de soutien est une responsabilité du gouvernement, tout comme s'assurer que l'information est accessible pour que les gens puissent obtenir ces services. » *(Toronto – Traduction)*

Quelques participant·es et participant·s issus·es d'autres groupes racisés sont d'avis que le gouvernement a un rôle financier à jouer pour soutenir l'éducation, les initiatives et la sensibilisation. D'autres croient que les médias ont un rôle plus important à jouer, compte tenu de leur effet sur la sensibilisation de la population, ce qui touche aussi les personnes qui administrent le SJP. Quelques participant·es et participant·s jugent que le gouvernement ne devrait pas être trop présent ou directif dans les initiatives de sensibilisation au racisme envers les personnes noires, mais qu'il devrait plutôt laisser une plus grande place à la responsabilité individuelle.

« Les personnes qui composent le gouvernement, qu'il s'agisse des juges ou des législateurs, sont influencées par ce qu'elles voient dans les médias et dans le système. » *(Québec)*

« Je pense qu'on peut au moins compter sur une certaine participation du gouvernement et faire confiance aux gens. Nous avons confié l'éducation, le système de santé, le système carcéral au gouvernement, au lieu de rendre les individus plus responsables. » *(Québec)*

## ***Participant·es et participant·s blancs***

Certaines participant·es et certains participant·s blancs affirment qu'une réforme du système est nécessaire pour réduire la surreprésentation des personnes noires et pour favoriser l'égalité dans le SJP. Quelques participant·es et participant·s insistent sur la responsabilité du gouvernement d'accroître la représentation des personnes noires dans le SJP, en particulier au sein des services de police et des tribunaux, et de sensibiliser le public aux préjugés et aux inégalités envers les personnes noires.

« Il devrait incomber au gouvernement de contribuer à améliorer la cohésion sociale en donnant une voix à ces groupes et en veillant à ce que tous dans la société soient plus conscients des problèmes qu'ils peuvent vivre et que les autres ne vivent pas. » (*Est – Traduction*)

Certaines participant·es et certains participant·s expriment toutefois des préoccupations face aux risques de réactions négatives du public envers les efforts gouvernementaux pour réduire les préjugés envers les personnes noires, comme ce qui a été observé pour certaines initiatives d'EDI, parfois qualifiées de discrimination inversée. Certaines de ces personnes considèrent que le gouvernement devrait jouer un rôle plus limité et que ce travail devrait relever davantage des organismes non gouvernementaux (ONG). Plusieurs estiment aussi que ce rôle devrait être exercé au niveau municipal ou communautaire plutôt qu'au niveau national ou provincial.

« Peut-être que le gouvernement peut donner le ton, et que les ONG peuvent ensuite s'approprier davantage le travail sur le terrain. » (*Ouest – Traduction*)

« Parfois, j'ai l'impression que ça a l'effet inverse. » (*Québec*)

# ANNEXES

## A. SCRIPT DE RECRUTEMENT (EN LIGNE ET TÉLÉPHONE)

### **FREBLACK (For black participants)**

Discussions de groupe en ligne du ministère de la Justice - EKOS | Department of Justice Online Group Discussions - EKOS

(An English version follows)

Cher membre du panel de recherche Probit,

Les Associés de recherche EKOS inc. mènent une série de discussions de groupe en ligne d'une durée d'une heure et 45 minutes avec des personnes noires afin d'explorer leurs points de vue et leurs expériences avec le système de justice pénale au Canada. L'étude est menée pour le compte du ministère de la Justice à l'appui de la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires, conçue pour lutter contre le racisme et la discrimination systémique envers les personnes noires. Cette stratégie comprend des politiques, des programmes et des communications qui visent à veiller à ce que les personnes noires aient accès à un traitement égal en vertu de la loi au Canada.

Ces discussions auront lieu en ligne dans un environnement sécurisé (c.-à-d., protégées par un mot de passe) entre le 21 janvier et le 5 février 2026. Il n'y aura que le modérateur et les participants, sans observateurs. Chaque discussion réunira entre six et huit personnes noires vivant au Canada, et sera animée par un modérateur noir.

Nous offrons des honoraires de 140 \$ en contrepartie d'une participation. Vous êtes tout à fait libre de participer ou non. Vous pouvez cesser de participer à l'étude à tout moment, pour quelque raison que ce soit. Vous n'avez pas à répondre aux questions si vous ne le voulez pas. Si vous décidez de cesser de participer, nous supprimerons toutes les contributions que vous avez apportées à la discussion.

La discussion sera structurée comme une conversation guidée. Tous les participants seront invités à donner leur avis sur au moins certaines questions, mais personne ne sera « mis sur la sellette ». Comme nous cherchons à comprendre les pensées et les opinions des participants, il n'y a pas de réponses correctes ou incorrectes aux questions.

Vos renseignements personnels ne seront pas fournis à des tiers. Puisque cette étude est menée dans le cadre de discussions de groupe en ligne, la protection de la vie privée et la confidentialité des participants ne peuvent être garanties vis-à-vis des autres participants et en raison de la nature en ligne de la recherche. Seul votre prénom sera utilisé lors de la discussion.

Aucune autre information personnelle ne sera communiquée aux participants par l'équipe de recherche.

Des extraits ou des citations anonymes de la discussion pourraient être inclus dans le rapport final, mais ils ne seront liés à aucun des participants. La recherche est menée conformément aux exigences de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* et de la *Loi sur l'accès à l'information*. Pour consulter notre politique de confidentialité, cliquez ici.

Pour participer au groupe de discussion, vous aurez besoin d'un accès à un téléphone mobile, un ordinateur ou une tablette connecté à Internet et une capacité audio, dotés de capacités audio et vidéo, comme des haut-parleurs et une webcam. Nous vous demanderons de vous assurer que votre équipement audio et vidéo fonctionne bien avant le jour du groupe de discussion. Nous fournissons également un numéro d'appel canadien à toute personne n'ayant pas de son sur son ordinateur ou sa tablette, mais veuillez noter qu'il ne s'agit pas d'un numéro sans frais.

Les séances seront enregistrées en format audio (et non vidéo) pour générer une transcription de la discussion à l'aide d'un système d'IA sécurisé, sans référence aux noms des participants. Cette transcription anonymisée sera fournie au commanditaire de l'étude. Seule l'équipe de recherche d'EKOS aura accès à l'enregistrement, qui sera détruit à la fin de l'étude. Les résultats de l'étude seront disponibles six mois après la fin de la collecte de données pour l'étude, laquelle peut être consultée sur le site Web de Bibliothèque et Archives Canada à l'adresse <https://www.bac-lac.gc.ca/fra/porr/Pages/porr.aspx>. Nous enverrons également aux participants de la recherche un lien vers le rapport une fois qu'il aura été publié.

Pour manifester votre intérêt, veuillez répondre à ce questionnaire de 3 minutes où vous pouvez obtenir des détails sur l'heure et la date, et indiquer votre disponibilité pour participer à l'étude.

[COMMENCEZ LE SONDAGE POUR MANIFESTER VOTRE INTÉRÊT]

Si le lien ne fonctionne pas, veuillez copier l'adresse suivante dans votre navigateur :

[LINK]

Si vous avez des questions, veuillez communiquer les Associés de recherche EKOS Inc. au 1-800-388-2873 ou à [focusgroups@ekos.com](mailto:focusgroups@ekos.com). Vous pouvez également répondre à ces questions en appelant le même numéro 1-800, si cela répond mieux à vos besoins. Cette recherche est également enregistrée auprès du service de vérification des recherches du Conseil de recherche et d'intelligence marketing canadien, que vous pouvez consulter au lien suivant en inscrivant le code de projet 20251215-EK715 :

<https://canadianresearchinsightscouncil.ca/rvs/home/?lang=fr>.

Merci d'avance pour votre participation.

**FRERACIAL (For racialized participants)**

Discussions de groupe en ligne du ministère de la Justice - EKOS | Department of Justice Online Group Discussions - EKOS

(An English version follows)

Cher membre du panel de recherche Probit,

Les Associés de recherche EKOS inc. mènent une série de discussions de groupe en ligne d'une durée d'une heure et 45 minutes avec des personnes racialisées afin d'explorer leurs points de vue et leurs expériences avec le système de justice pénale au Canada. L'étude est menée pour le compte du ministère de la Justice à l'appui de la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires, conçue pour lutter contre le racisme et la discrimination systémique. Cette stratégie comprend des politiques, des programmes et des communications qui visent à veiller à ce que les personnes noires et racialisées aient accès à un traitement égal en vertu de la loi au Canada.

Ces discussions auront lieu en ligne dans un environnement sécurisé (c.-à-d., protégées par un mot de passe) entre le 26 janvier et le 5 février 2026. Il n'y aura que le modérateur et les participants, sans observateurs. Chaque discussion réunira entre six et huit personnes racialisées vivant au Canada, et sera animée par un modérateur racialisé.

Nous offrons des honoraires de 140 \$ en contrepartie d'une participation. Vous êtes tout à fait libre de participer ou non. Vous pouvez cesser de participer à l'étude à tout moment, pour quelque raison que ce soit. Vous n'avez pas à répondre aux questions si vous ne le voulez pas. Si vous décidez de cesser de participer, nous supprimerons toutes les contributions que vous avez apportées à la discussion.

La discussion sera structurée comme une conversation guidée. Tous les participants seront invités à donner leur avis sur au moins certaines questions, mais personne ne sera « mis sur la sellette ». Comme nous cherchons à comprendre les pensées et les opinions des participants, il n'y a pas de réponses correctes ou incorrectes aux questions.

Vos renseignements personnels ne seront pas fournis à des tiers. Puisque cette étude est menée dans le cadre de discussions de groupe en ligne, la protection de la vie privée et la confidentialité des participants ne peuvent être garanties vis-à-vis des autres participants et en raison de la nature en ligne de la recherche. Seul votre prénom sera utilisé lors de la discussion. Aucune autre information personnelle ne sera communiquée aux participants par l'équipe de recherche.

Des extraits ou des citations anonymes de la discussion pourraient être inclus dans le rapport final, mais ils ne seront liés à aucun des participants. La recherche est menée conformément aux exigences de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* et de la *Loi sur l'accès à l'information*. Pour consulter notre politique de confidentialité, cliquez ici.

Pour participer au groupe de discussion, vous aurez besoin d'un accès à un téléphone mobile, un ordinateur ou une tablette connecté à Internet et une capacité audio, dotés de capacités audio et vidéo, comme des haut-parleurs et une webcam. Nous vous demanderons de vous assurer que votre équipement audio et vidéo fonctionne bien avant le jour du groupe de discussion. Nous fournissons également un numéro d'appel canadien à toute personne n'ayant pas de son sur son ordinateur ou sa tablette, mais veuillez noter qu'il ne s'agit pas d'un numéro sans frais.

Les séances seront enregistrées en format audio (et non vidéo) pour générer une transcription de la discussion à l'aide d'un système d'IA sécurisé, sans référence aux noms des participants. Cette transcription anonymisée sera fournie au commanditaire de l'étude. Seule l'équipe de recherche d'EKOS aura accès à l'enregistrement, qui sera détruit à la fin de l'étude. Les résultats de l'étude seront disponibles six mois après la fin de la collecte de données pour l'étude, laquelle peut être consultée sur le site Web de Bibliothèque et Archives Canada à l'adresse <https://www.bac-lac.gc.ca/fra/porr/Pages/porr.aspx>. Nous enverrons également aux participants de la recherche un lien vers le rapport une fois qu'il aura été publié.

Pour manifester votre intérêt, veuillez répondre à ce questionnaire de 3 minutes où vous pouvez obtenir des détails sur l'heure et la date, et indiquer votre disponibilité pour participer à l'étude.

[COMMENCEZ LE SONDAGE POUR MANIFESTER VOTRE INTÉRÊT]

Si le lien ne fonctionne pas, veuillez copier l'adresse suivante dans votre navigateur :  
[LINK]

Si vous avez des questions, veuillez communiquer les Associés de recherche EKOS Inc. au 1-800-388-2873 ou à [focusgroups@ekos.com](mailto:focusgroups@ekos.com). Vous pouvez également répondre à ces questions en appelant le même numéro 1-800, si cela répond mieux à vos besoins. Cette recherche est également enregistrée auprès du service de vérification des recherches du Conseil de recherche et d'intelligence marketing canadien, que vous pouvez consulter au lien suivant en inscrivant le code de projet 20251215-EK715 :  
<https://canadianresearchinsightscouncil.ca/rvs/home/?lang=fr>.

Merci d'avance pour votre participation.

Probit Inc. et les Associés de Recherche EKOS

## **FREWHITE (For white participants)**

Discussions de groupe en ligne du ministère de la Justice - EKOS | Department of Justice Online Group Discussions - EKOS

(An English version follows)

Cher membre du panel de recherche Probit,

Les Associés de recherche EKOS inc. mènent une série de discussions de groupe en ligne d'une durée d'une heure et 45 minutes afin d'explorer leurs points de vue et leurs expériences avec le système de justice pénale au Canada. L'étude est menée pour le compte du ministère de la Justice à l'appui de la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires, conçue pour lutter contre le racisme et la discrimination systémique. Cette stratégie comprend des politiques, des programmes et des communications qui visent à veiller à ce que les personnes noires et racialisées aient accès à un traitement égal en vertu de la loi au Canada. Il est important de recueillir les points de vue de tous les résidents canadiens, y compris les personnes noires, racisées et blanches.

Ces discussions auront lieu en ligne dans un environnement sécurisé (c.-à-d., protégées par un mot de passe) entre le 26 janvier et le 5 février 2026. Il n'y aura que le modérateur et les participants, sans observateurs. Chaque discussion réunira entre six et huit résidents du Canada.

Nous offrons des honoraires de 140 \$ en contrepartie d'une participation. Vous êtes tout à fait libre de participer ou non. Vous pouvez cesser de participer à l'étude à tout moment, pour quelque raison que ce soit. Vous n'avez pas à répondre aux questions si vous ne le voulez pas. Si vous décidez de cesser de participer, nous supprimerons toutes les contributions que vous avez apportées à la discussion.

La discussion sera structurée comme une conversation guidée. Tous les participants seront invités à donner leur avis sur au moins certaines questions, mais personne ne sera « mis sur la sellette ». Comme nous cherchons à comprendre les pensées et les opinions des participants, il n'y a pas de réponses correctes ou incorrectes aux questions.

Vos renseignements personnels ne seront pas fournis à des tiers. Puisque cette étude est menée dans le cadre de discussions de groupe en ligne, la protection de la vie privée et la confidentialité des participants ne peuvent être garanties vis-à-vis des autres participants et en raison de la nature en ligne de la recherche. Seul votre prénom sera utilisé lors de la discussion. Aucune autre information personnelle ne sera communiquée aux participants par l'équipe de recherche.

Des extraits ou des citations anonymes de la discussion pourraient être inclus dans le rapport final, mais ils ne seront liés à aucun des participants. La recherche est menée conformément aux exigences de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, de la *Loi sur la*

*protection des renseignements personnels et les documents électroniques* et de la *Loi sur l'accès à l'information*. Pour consulter notre politique de confidentialité, cliquez ici.

Pour participer au groupe de discussion, vous aurez besoin d'un accès à un téléphone mobile, un ordinateur ou une tablette connecté à Internet et une capacité audio, dotés de capacités audio et vidéo, comme des haut-parleurs et une webcam. Nous vous demanderons de vous assurer que votre équipement audio et vidéo fonctionne bien avant le jour du groupe de discussion. Nous fournissons également un numéro d'appel canadien à toute personne n'ayant pas de son sur son ordinateur ou sa tablette, mais veuillez noter qu'il ne s'agit pas d'un numéro sans frais.

Les séances seront enregistrées en format audio (et non vidéo) pour générer une transcription de la discussion à l'aide d'un système d'IA sécurisé, sans référence aux noms des participants. Cette transcription anonymisée sera fournie au commanditaire de l'étude. Seule l'équipe de recherche d'EKOS aura accès à l'enregistrement, qui sera détruit à la fin de l'étude. Les résultats de l'étude seront disponibles six mois après la fin de la collecte de données pour l'étude, laquelle peut être consultée sur le site Web de Bibliothèque et Archives Canada à l'adresse <https://www.bac-lac.gc.ca/fra/porr/Pages/porr.aspx>. Nous enverrons également aux participants de la recherche un lien vers le rapport une fois qu'il aura été publié.

Pour manifester votre intérêt, veuillez répondre à ce questionnaire de 3 minutes où vous pouvez obtenir des détails sur l'heure et la date, et indiquer votre disponibilité pour participer à l'étude.

[COMMENCEZ LE SONDAGE POUR MANIFESTER VOTRE INTÉRÊT]

Si le lien ne fonctionne pas, veuillez copier l'adresse suivante dans votre navigateur :  
[LINK]

Si vous avez des questions, veuillez communiquer les Associés de recherche EKOS Inc. au 1-800-388-2873 ou à [focusgroups@ekos.com](mailto:focusgroups@ekos.com). Vous pouvez également répondre à ces questions en appelant le même numéro 1-800, si cela répond mieux à vos besoins. Cette recherche est également enregistrée auprès du service de vérification des recherches du Conseil de recherche et d'intelligence marketing canadien, que vous pouvez consulter au lien suivant en inscrivant le code de projet 20251215-EK715 :  
<https://canadianresearchinsightscouncil.ca/rvs/home/?lang=fr>.

Merci d'avance pour votre participation.

Probit Inc. et les Associés de Recherche EKOS

## WINTRO

Merci de visiter le site d'inscription en ligne des groupes de discussion en ligne, qui réuniront chacun entre six et huit <[Black participants]personnes noires et qui seront animées par un modérateur noir.[Racialized participants]personnes racialisés et qui seront animées par un modérateur racialisé.[White participants]personnes.[ELSE]personnes.> L'étude est commanditée par le ministère de la Justice à l'appui de la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires, et est menée par les Associés de recherche EKOS inc. en partenariat avec le Groupe Parriag. Ces discussions d'une heure et 45 minutes exploreront les points de vue et les expériences de <[Black participants]personnes noires[Racialized participants]personnes racialisées[White participants]personnes noires, racisées et blancs[ELSE]personnes noires, racisées et blancs> à l'égard du système de justice pénale au Canada. Les participants recevront 140 \$ pour assister à la discussion.

Les groupes auront lieu entre le 21 janvier et le 5 février. Seuls les prénoms des participants seront utilisés afin de protéger au mieux leur vie privée.

À la fin du processus d'inscription, vous recevrez un courriel de confirmation. Si vous faites partie des personnes choisies, vous recevrez un appel téléphonique début janvier pour confirmer certaines questions précises et de vous fournir plus de détails. Un ou deux jours avant la discussion, vous recevrez aussi un courriel de rappel, qui inclura le lien de la vidéoconférence.

Veuillez noter que vos réponses au sondage sont confidentielles. Vos renseignements personnels ne seront pas partagés à des tiers. Puisque cette étude est menée dans le cadre de discussions de groupe en ligne, la protection de la vie privée et la confidentialité des participants ne peuvent être garanties vis-à-vis des autres participants et en raison de la nature en ligne de la recherche. Cependant, seuls les prénoms seront utilisés et les enregistrements ne seront qu'en format audio (et non vidéo).

Les résultats de l'étude seront disponibles six mois après la fin de la collecte de données pour l'étude, qui peut être consultée par l'entremise de Bibliothèque et Archives Canada à l'adresse <https://www.bac-lac.gc.ca/fra/porr/Pages/porr.aspx>. Les résultats seront généralisés et votre identité ne fera pas partie des rapports.

Vous pouvez également répondre à ces questions en appelant le même numéro 1-800, si cela répond mieux à vos besoins.

## ETHN [1,11]

À quels groupes parmi les suivants vous identifiez-vous?

Choisissez toutes les réponses pertinentes

|                      |   |
|----------------------|---|
| [Black participants] |   |
| Noirs d'Afrique      | 1 |
| [Black participants] |   |
| Noirs des Caraïbes   | 2 |
| [Black participants] |   |
| Autochtones noirs    | 3 |

|                                                                                                                                                                         |    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| [Black participants]                                                                                                                                                    |    |
| Latins noirs                                                                                                                                                            | 4  |
| [Black participants]                                                                                                                                                    |    |
| Noirs d'Amérique du Nord                                                                                                                                                | 5  |
| Latino-Américains (p. ex., d'origine latino-américaine non blanche)                                                                                                     | 7  |
| Personnes d'ascendance moyen-orientale ou nord-africaine (p. ex., Afghans, Iraniens, Libanais, Égyptiens, Algériens, Saoudiens, Turcs, Irakiens, Yéménites, Jordaniens) | 8  |
| Personnes d'ascendance de l'Asie de l'Est (p. ex., Chinois, Japonais, Coréens)                                                                                          | 9  |
| Personnes d'ascendance de l'Asie du Sud-Est (p. ex., Philippins, Vietnamiens, Cambodgiens, Laotiens, Thaïlandais)                                                       | 10 |
| [Racialized/White participants]                                                                                                                                         |    |
| Noir (d'Afrique, des Caraïbes, Autochtones, Latins, d'Amérique du Nord)                                                                                                 | 11 |
| Blancs (p. ex., Européens ou personnes d'ascendance européenne)                                                                                                         | 6  |
| Je préfère m'identifier comme :                                                                                                                                         | 77 |
| Aucune de ces réponses                                                                                                                                                  | 98 |
| Je préfère ne pas répondre                                                                                                                                              | 99 |

## QBORN

Êtes-vous né(e) au Canada?

|                            |    |
|----------------------------|----|
| Oui                        | 1  |
| Non                        | 2  |
| Je ne sais pas             | 98 |
| Je préfère ne pas répondre | 99 |

## BRNAGE

Quel âge aviez-vous lors de votre arrivée au Canada?

|                            |    |
|----------------------------|----|
| Moins de 18 ans :          | 77 |
| 18 à 24                    | 2  |
| 25 à 34                    | 3  |
| 35 ou plus                 | 4  |
| Je préfère ne pas répondre | 99 |

## WRLDRG

De quelle partie du monde avez-vous immigré?

|                                                                  |    |
|------------------------------------------------------------------|----|
| Afrique                                                          | 1  |
| Asie                                                             | 2  |
| Caraïbes                                                         | 3  |
| Europe                                                           | 4  |
| Amérique latine                                                  | 5  |
| Moyen-Orient                                                     | 6  |
| Amérique du Nord (États-Unis ou Mexique)                         | 7  |
| Océanie (Australie, Nouvelle-Zélande, îles de l'océan Pacifique) | 8  |
| Je préfère ne pas répondre                                       | 99 |

**QAGE**

À quel groupe d'âge appartenez-vous?

|                            |    |
|----------------------------|----|
| Moins de 18 ans            | 1  |
| 18 à 24 ans                | 2  |
| 25 à 29 ans                | 3  |
| 30 à 34 ans                | 4  |
| 35 à 44 ans                | 5  |
| 45 à 54 ans                | 6  |
| 55 à 59 ans                | 7  |
| 60 à 64 ans                | 8  |
| 65 à 69 ans                | 9  |
| 70 ans ou plus             | 10 |
| Je préfère ne pas répondre | 99 |

**QSEX**

Quel est votre genre?

|                               |    |
|-------------------------------|----|
| Homme                         | 1  |
| Femme                         | 2  |
| Autre identité sexuelle       | 3  |
| Je préfère me décrire comme : | 77 |
| Je préfère ne pas répondre    | 99 |

**Q2**

Êtes-vous ou un membre de votre ménage ou de votre famille immédiate employé dans:

**Q2A**

Gouvernement du Canada

|     |   |
|-----|---|
| Oui | 1 |
| Non | 2 |

**Q2B**

Une agence de publicité

|     |   |
|-----|---|
| Oui | 1 |
| Non | 2 |

**Q2C**

Une entreprise d'études de marché

|     |   |
|-----|---|
| Oui | 1 |
| Non | 2 |

**Q2D**

Les médias (Imprimés, radio, télévision, Internet)

|     |   |
|-----|---|
| Oui | 1 |
| Non | 2 |

### PREQ3

Comment décririez-vous votre niveau de connaissance par rapport au rôle que jouent chacun des domaines suivants du système de justice pénale?

#### Q3A

La police

|                                  |    |
|----------------------------------|----|
| Je ne le connais pas du tout 1   | 1  |
| 2                                | 2  |
| Je le connais moyennement bien 3 | 3  |
| 4                                | 4  |
| Je le connais très bien 5        | 5  |
| Je préfère ne pas répondre       | 99 |

#### Q3B

Les tribunaux

|                                  |    |
|----------------------------------|----|
| Je ne le connais pas du tout 1   | 1  |
| 2                                | 2  |
| Je le connais moyennement bien 3 | 3  |
| 4                                | 4  |
| Je le connais très bien 5        | 5  |
| Je préfère ne pas répondre       | 99 |

#### Q3C

Les centres correctionnels

|                                  |    |
|----------------------------------|----|
| Je ne le connais pas du tout 1   | 1  |
| 2                                | 2  |
| Je le connais moyennement bien 3 | 3  |
| 4                                | 4  |
| Je le connais très bien 5        | 5  |
| Je préfère ne pas répondre       | 99 |

### PREQ4

À quel point êtes-vous convaincu(e) que le système de justice pénale du Canada est...?

#### Q4A

Juste pour tous les gens

|                            |    |
|----------------------------|----|
| Pas du tout 1              | 1  |
| 2                          | 2  |
| Moyennement 3              | 3  |
| 4                          | 4  |
| Tout à fait 5              | 5  |
| Je préfère ne pas répondre | 99 |

#### Q4B

Accessible pour tous les gens

|               |   |
|---------------|---|
| Pas du tout 1 | 1 |
| 2             | 2 |
| Moyennement 3 | 3 |

|                            |    |
|----------------------------|----|
| 4                          | 4  |
| Tout à fait 5              | 5  |
| Je préfère ne pas répondre | 99 |

## QPROV

Dans quelle province ou quel territoire habitez-vous actuellement?

|                           |    |
|---------------------------|----|
| Colombie-Britannique      | 1  |
| Alberta                   | 2  |
| Saskatchewan              | 3  |
| Manitoba                  | 4  |
| Ontario                   | 5  |
| Québec                    | 6  |
| Nouveau-Brunswick         | 7  |
| Nouvelle-Écosse           | 8  |
| Île-du-Prince-Édouard     | 9  |
| Terre-Neuve-et-Labrador   | 10 |
| Yukon                     | 11 |
| Territoires du Nord-Ouest | 12 |
| Nunavut                   | 13 |
| À l'extérieur du Canada   | 99 |

## QRURAL

Considérez-vous que votre ménage est situé dans...

|                                            |    |
|--------------------------------------------|----|
| Un centre-ville ou un environnement urbain | 1  |
| Un environnement suburbain                 | 2  |
| Un environnement rural ou isolé            | 3  |
| Je préfère ne pas répondre                 | 99 |

## QEDUC

Quel est le plus haut niveau de scolarité que vous ayez terminé à ce jour?

|                                                                          |    |
|--------------------------------------------------------------------------|----|
| 8e année ou moins                                                        | 1  |
| Études secondaires non terminées                                         | 2  |
| Diplôme d'études secondaires ou l'équivalent                             | 3  |
| Apprentissage enregistré ou diplôme ou certificat d'une école de métiers | 4  |
| Collège, CEGEP, ou certificat ou diplôme non universitaire               | 5  |
| Certificat universitaire ou diplôme inférieur au baccalauréat            | 6  |
| Baccalauréat                                                             | 7  |
| Certificat universitaire supérieur au baccalauréat                       | 8  |
| Pas de réponse                                                           | 99 |

**Q5**

Les participants à ces discussions seront invités à exprimer leurs opinions et leurs réflexions au cours de la discussion. À quel point êtes-vous à l'aise de partager vos opinions en français dans un groupe? Diriez-vous que vous êtes...

|                   |   |
|-------------------|---|
| Très à l'aise     | 1 |
| À l'aise          | 2 |
| Assez à l'aise    | 3 |
| Mal à l'aise      | 4 |
| Très mal à l'aise | 5 |

**Q5B**

Y a-t-il quelque chose pour lequel vous auriez besoin d'aide, que nous pourrions vous fournir afin que vous puissiez participer, comme une méthode de communication différente ou la mise à disposition de documents dans un format différent?

|                         |   |
|-------------------------|---|
| Oui (veuillez préciser) | 1 |
| Non                     | 2 |

**Q5C**

Avez-vous déjà assisté à un groupe de discussion ou à une discussion individuelle en personne ou en ligne pour laquelle vous avez reçu une somme d'argent?

|     |   |
|-----|---|
| Oui | 1 |
| Non | 2 |

**Q5D**

Il y a combien de temps que vous avez assisté pour la dernière fois à l'une de ces discussions?

|                                                   |     |
|---------------------------------------------------|-----|
| Veuillez préciser le nombre de mois ou d'années : | 77  |
| Mois                                              | 1   |
| Années                                            | 2   |
| Jamais                                            | 999 |

**CALCQ5D**

|                                           |    |
|-------------------------------------------|----|
| Within last 6 months, thank and terminate | 1  |
| Continue                                  | 99 |

**Q5E**

Avez-vous assisté à cinq ou plus de ces discussions au cours des 5 dernières années?

|     |   |
|-----|---|
| Oui | 1 |
| Non | 2 |

## QINFO

Est-ce que vous aimeriez participé à l'une des séances de discussion en ligne?

- |                                             |   |
|---------------------------------------------|---|
| Oui                                         | 1 |
| Non                                         | 2 |
| Ça dépend de la date et l'heure des groupes | 3 |

## QLANG

Préférez-vous participer en anglais ou en français?

- |          |   |
|----------|---|
| Anglais  | 1 |
| Français | 2 |

## QFOCUS

Seriez-vous en mesure de participer à une discussion d'une heure et 45 minutes qui aura lieu un jour de semaine (du lundi au jeudi), en soirée, entre le 15 et le 29 janvier? Si on vous choisit, nous communiquerons avec vous à nouveau au début du mois de janvier pour vous poser des questions sur vos disponibilités à des dates et heures précises.

- |              |   |
|--------------|---|
| Oui          | 1 |
| Non          | 2 |
| Incertain(e) | 3 |

## QCONSENT

Au début de la discussion, vous recevrez des détails supplémentaires sur le but et sur les types de questions qui vous seront posées. Pour participer au groupe de discussion, vous devrez avoir accès à un téléphone mobile, à un ordinateur ou à une tablette, avec capacité audio et vidéo, comme des haut-parleurs et une webcam, et connexion à Internet. Nous vous demanderons de vous assurer que votre équipement audio et vidéo fonctionne bien avant le jour du groupe de discussion. Nous fournissons également un numéro d'appel canadien à toute personne n'ayant pas de son sur son ordinateur ou sa tablette, mais veuillez noter qu'il ne s'agit pas d'un numéro sans frais.

Ces discussions en ligne se dérouleront dans un environnement sécurisé (p. ex., protégé par mot de passe). L'identité personnelle de tous les participants sera protégée. Seul votre prénom sera utilisé lors de la discussion. Aucune autre information personnelle ne sera communiquée aux participants par l'équipe de recherche. Des extraits ou des citations anonymes de la discussion pourraient faire partie du rapport final, mais ils ne seront liés à aucun participant en particulier.

Vous êtes tout à fait libre de participer aux groupes de discussion. Vous pouvez cesser de participer à l'étude à tout moment, pour quelque raison que ce soit. Vous n'avez pas à répondre aux questions si vous ne le voulez pas. Si vous décidez de cesser de participer, on va supprimer toutes les contributions que vous avez faites à la discussion.

Si vous êtes choisi(e) pour participer à l'une des discussions, nous vous appellerons pour confirmer votre confirmation, pour vous fournir des renseignements supplémentaires sur la discussion et pour répondre à vos questions. Nous enverrons un rappel par courriel la veille de

la discussion avec des instructions d'ouverture de session ainsi que le lien protégé par un mot de passe pour la discussion. Nous **DEVRONS** d'abord procéder à l'appel téléphonique de confirmation, sans quoi nous ne pourrions pas vous envoyer ces renseignements, qui vous permettraient de participer à la discussion.

Si vous souhaitez vous entretenir avec nous concernant cette discussion de groupe, veuillez communiquer avec les Associés de recherche EKOS, au 1-800-388-2873, ou à [focusgroups@ekos.com](mailto:focusgroups@ekos.com). Vous pouvez aussi vérifier l'existence de cette enquête auprès du service de vérification des recherches du Conseil de recherche et d'intelligence marketing canadien en inscrivant le code de projet 20251215-EK715 à <https://canadianresearchinsightscouncil.ca/rvs/home/?lang=fr>.

Les séances seront enregistrées en format audio pour générer une transcription de la discussion à l'aide d'un système d'IA sécurisé, sans référence aux noms des participants. Cette transcription anonymisée sera fournie au commanditaire de l'étude. Seule l'équipe de recherche d'EKOS aura accès à l'enregistrement, qui sera détruit à la fin de l'étude. Les Associés de recherche EKOS inc. s'engagent à maintenir la sécurité et à protéger la confidentialité des renseignements qu'ils recueillent auprès du public. Ils protègent également vos renseignements personnels en adoptant des mesures physiques, organisationnelles et technologiques appropriées. Pour plus d'informations sur nos pratiques en matière de protection des renseignements personnels, veuillez lire notre Politique de confidentialité. Pour toute question concernant l'accès aux renseignements personnels détenus par EKOS, l'exactitude de ces renseignements personnels ou les plaintes relatives aux pratiques de protection de la vie privée d'EKOS, veuillez communiquer avec notre responsable de la protection des renseignements personnels à [pobox@ekos.com](mailto:pobox@ekos.com).

Maintenant que vous avez tous les détails sur ce qui est impliqué dans le groupe, que les séances seront enregistrées en format audio et que vous connaissez les mesures que nous prendrons pour protéger la vie privée et les renseignements personnels des participants, êtes-vous à l'aise de participer à la discussion?

|     |   |
|-----|---|
| Oui | 1 |
| Non | 2 |

## QTELE

Si on vous choisit pour participer à l'une des discussions, nous communiquerons avec vous par téléphone dans une semaine environ pour savoir si vous souhaitez et pouvez toujours participer à une discussion à une date et une heure précises. Ensuite, nous vous enverrons un rappel téléphonique et un courriel de rappel pour vous fournir le lien vers la discussion un jour ou deux avant la discussion.

Quel est le meilleur numéro de téléphone pour vous joindre?

|                       |   |
|-----------------------|---|
| Numéro de téléphone : | 1 |
|-----------------------|---|

## QEMAIL

<QEMAIL: [Have source email]Est-ce que \_\_\_\_\_ est la meilleure adresse courriel pour vous envoyer une invitation à la discussion, avec le lien sécurisé et le numéro 1-800?[ELSE]Quelle est la meilleure adresse courriel pour vous envoyer une invitation à la discussion, avec le lien sécurisé et le numéro 1-800?>

[Have source email]

Oui

1

<[Have source email]Non, veuillez fournir une autre adresse courriel :[ELSE]Adresse courriel :>

77

## PFNAME

Veuillez fournir votre prénom et votre nom. Seul votre prénom sera utilisé dans la discussion.

## FNAME

Prénom :

1

1

## LNAME

Nom:

1

1

## FCONFIRM

Confirmation d'inscription à la discussion de groupe | Confirmation of registration for group discussion

(An English version follows)

Cher/chère [first name] [last name],

Le présent message vise à confirmer votre inscription pour une possible participation à une discussion qui aura lieu en soirée, en semaine, entre le 21 janvier et le 5 février. La discussion se déroulera en <[QLANG = 1]anglais[ELSE]français>.

Merci d'avoir manifesté votre intérêt. Si vous êtes choisi(e) pour participer à l'une des discussions, nous vous appellerons par téléphone pour vous demander si vous êtes intéressé(e) et disponible pour assister à une séance précise à une date et une heure précises, et vous fournir des renseignements supplémentaires sur la discussion, ainsi que pour répondre à vos questions. Nous enverrons ensuite un rappel par courriel la veille des discussions, comprenant les instructions de connexion ainsi que le lien protégé par mot de passe pour la discussion. L'appel téléphonique de confirmation **DOIT** être effectué au préalable, sinon nous ne pourrions pas vous envoyer ces informations pour que vous puissiez participer à la discussion.

Si vous souhaitez vous entretenir avec nous concernant cette discussion de groupe, veuillez

communiquer avec les Associés de recherche EKOS Inc. au 1-800-388-2873 ou à [focusgroups@ekos.com](mailto:focusgroups@ekos.com). Vous pouvez aussi vérifier cette enquête auprès du service de vérification des recherches du Conseil de recherche et d'intelligence marketing canadien en entrant le code de projet 20251215-EK715 à <https://canadianresearchinsightscouncil.ca/rvs/home/?lang=fr>.

Les séances seront enregistrées en format audio (et non vidéo) à des fins de recherche seulement. Les Associés de recherche EKOS Inc. s'engagent à maintenir la sécurité et à protéger la confidentialité des renseignements qu'ils recueillent auprès du public. Ils protègent également vos renseignements personnels en adoptant des mesures physiques, organisationnelles et technologiques appropriées. Pour plus d'informations sur nos pratiques en matière de protection des renseignements personnels, veuillez lire notre Politique de confidentialité. Pour toute question concernant l'accès aux renseignements personnels détenus par EKOS, l'exactitude de ces renseignements personnels ou les plaintes relatives aux pratiques d'EKOS en matière de protection de la vie privée, veuillez communiquer avec notre responsable de la protection des renseignements personnels à [pobox@ekos.com](mailto:pobox@ekos.com).

Merci de votre inscription.  
Susan Galley  
Gestionnaire de projet  
Les Associés de recherche EKOS Inc.  
[www.ekos.com](http://www.ekos.com)

#### **THNK**

Si vous avez des questions, veuillez nous appeler au numéro sans frais 1-800-388-2873 ou en nous envoyant un courriel à [focusgroups@ekos.com](mailto:focusgroups@ekos.com). Merci de votre temps et de votre collaboration.

#### **QFIL**

Malheureusement, sur la base de vos réponses, vous faites partie d'un groupe qui est déjà complet. Merci d'avoir pris le temps de collaborer à notre collecte de données.

#### **THNK2**

Merci de votre collaboration! D'après les renseignements que vous avez donnés, vous n'êtes malheureusement pas admissible à cette étude.

## B. GUIDE DE DISCUSSION

### 1. INTRODUCTION (5 MINUTES)

- Je représente les Associés de recherche EKOS (rappelez-vous d'utiliser uniquement le prénom du facilitateur/de la facilitatrice et des participants). Ces groupes de discussion sont organisés pour que le ministère de la Justice puisse mieux comprendre les points de vue et les expériences des personnes noires liées au système de justice pénale du Canada.
- Il est important de noter que nous ne travaillons pas pour le gouvernement du Canada, même si nous sommes actuellement sous contrat avec lui pour mener cette étude.
- Les résultats de cette recherche serviront à aider les gens qui créent des politiques et des programmes appuyant la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires. Cette stratégie est conçue pour lutter contre le racisme et la discrimination systémique envers les personnes noires dans le système de justice pénale, et vise à s'assurer que les personnes noires ont accès à un traitement égal devant et en vertu de la loi au Canada.
- Ce groupe fait partie d'une série de groupes de discussion qui ont lieu en ligne partout au pays. Cette séance et de nombreuses autres séances s'adressent précisément aux personnes noires âgées de 18 ans ou plus qui <insérer : sont nées/ont grandi au Canada OU qui ont immigré au Canada à l'âge adulte>. D'autres séances sont menées avec des personnes blanches ou d'autres personnes racisées.
- Cette séance durera environ une heure et 45 minutes. Je vais brièvement vous expliquer le format et les « règles de base » :
  - ◇ Il n'y a pas d'observateurs et pas d'enregistrement vidéo de la séance. Par contre, la discussion est **enregistrée en format audio** afin que je puisse écouter ce que tout le monde a à dire sans trop me soucier de prendre des notes. Ces enregistrements ne seront pas partagés ailleurs qu'au sein de l'équipe de recherche. Ils seront détruits à la fin de l'étude.
  - ◇ Afin de protéger la confidentialité, seuls les prénoms seront utilisés, et nous vous demandons de ne faire aucune capture d'écran et de ne pas enregistrer la discussion.

- ◇ Un compte rendu anonymisé sera généré par un système d'AI canadien sécurisé qui n'a pas accès aux noms des participants. Ce compte rendu sera remis au promoteur de l'étude.
  - ◇ Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Aucune expertise stratégique n'est requise. Nous cherchons à connaître votre expérience vécue.
  - ◇ Votre participation est volontaire. Nous voulons faire de cet espace de discussion un lieu sécuritaire où vous pouvez librement partager vos pensées et vos expériences. Si, à un moment ou un autre de la discussion, vous préférez ne pas répondre à une question ou vous sentez mal à l'aise, vous êtes libre de vous retirer. Si vous décidez de le faire, l'enregistrement de vos réponses ne sera pas inclus dans l'analyse, mais vous recevrez quand même les honoraires offerts en contrepartie de votre participation.
  - ◇ Nous vous demandons de parler à tour de rôle et de respecter les opinions des autres.
  - ◇ Il est tout à fait acceptable d'être en désaccord avec d'autres participantes ou participants. N'hésitez pas à vous exprimer, même si vous vous croyez la seule personne à être d'un certain avis. Chacun de vous a vécu des expériences différentes et possède des points de vue distincts.
- En tant que facilitateur/facilitatrice, mon rôle est de soulever les sujets à débattre, de surveiller l'heure, et de voir à ce que chacun ait la chance de participer.

## **2. PRÉSENTATIONS (3 MINUTES)**

1. Commençons par faire un tour de table. Veuillez avoir l'amabilité de vous présenter en partageant quelques détails de base (par exemple, votre lieu de naissance, la région dans laquelle vous vivez actuellement).

### 3. PERCEPTIONS ET CONFIANCE DANS LE SJP (45+ MINUTES) PRIORITÉ PLUS ÉLEVÉE

Dans le cadre de cette discussion, nous examinerons vos points de vue sur le système de justice pénale du Canada.

2. Dans un récent sondage que nous avons mené, certaines personnes noires affirmaient que le système de justice pénale est **juste**, alors que d'autres déclaraient qu'il est **injuste**.
  - a. Selon vous, le système de justice pénale, qu'il s'agisse de la police, du système judiciaire ou du système carcéral, est-il juste ou injuste envers les personnes noires?
  - b. Quelle est votre conception de la justice dans ce contexte? (À quoi pensez-vous?)
  - c. Comment expliqueriez-vous cette constatation?  
Piste de réponse :
    - i. Certaines personnes noires pourraient dire que le système est juste parce que la Charte garantit l'égalité pour tous.
    - ii. Certaines personnes noires pourraient indiquer que le système est injuste parce qu'elles en ont peut-être été victimes ou parce qu'elles ont entendu parler de cas de profilage racial, ou encore parce qu'elles sont conscientes de la surreprésentation des personnes noires parmi les victimes et survivant(e)s, ainsi que les accusé(e)s et les délinquant(e)s.
3. Dans notre récent sondage, certaines personnes noires ont indiqué que le système de justice pénale est **accessible**, alors que d'autres ont indiqué qu'il est **inaccessible**.
  - a. Selon vous, le système, qu'il s'agisse de la police, du système judiciaire ou du système carcéral, est-il accessible pour les personnes noires?
  - b. Que signifie l'accessibilité pour vous dans ce contexte? (À quoi pensez-vous?)
  - c. Pourquoi certaines personnes noires pourraient-elles croire que le système est accessible même si, par exemple... (Donnez des exemples tirés de la discussion, ainsi que le fait de ne pas pouvoir accéder aux services pour les victimes ou aux programmes de déjudiciarisation)?
  - d. Pourquoi certaines personnes noires pourraient-elles indiquer que le système est inaccessible, même si, par exemple... (citez des exemples tirés de la discussion, ainsi que la présence accrue de la police dans certaines communautés)?

## 4. SURREPRÉSENTATION DES PERSONNES NOIRES (30 MINUTES)

[Si ce n'est pas déjà mentionné] La **surreprésentation** dans le système de justice pénale fait référence à une situation où un groupe de personnes qui partagent une caractéristique ou une identité particulière sont impliquées dans le SJP (notamment en faisant l'objet d'une arrestation, en étant détenues en prison ou en étant condamnées) **plus souvent que ce qui est attendu** selon le nombre de personnes de ce groupe au sein de la population générale.

4. Pourquoi pensez-vous qu'il existe une surreprésentation des personnes noires dans le SJP parmi les accusé(e)s et les délinquant(e)s, ainsi que les victimes et les survivant(e)s?
  - a. Quels sont les facteurs qui expliquent cela?  
Au besoin, voici quelques pistes de réponse : poids historique du racisme, discrimination systémique persistante dans les institutions sociales (par exemple, éducation, santé, emploi, logement).
5. La réflexion sur la surreprésentation des personnes noires en tant qu'accusées et délinquantes, ainsi que victimes et survivantes au sein du système de justice pénale, influence-t-elle votre perception de la justice de ce système?

## 5. TENDANCES ET RÔLES (15 MINUTES) PRIORITÉ MOINS ÉLEVÉE

Dans cette dernière section, nous voulons explorer l'évolution des tendances au fil du temps, ainsi que le rôle des différents groupes et principes directeurs à l'appui des efforts de la Stratégie canadienne en matière de justice pour les personnes noires visant à lutter contre le racisme et la discrimination envers les s personnes noires et à assurer accès égal à la justice au Canada.

6. Parlons tout d'abord de **tendances** et d'événements importants dans le monde. Pensez-vous que la sensibilisation et les perceptions du public à l'égard de l'existence du racisme envers les personnes noires et de la discrimination systémique sont en train de changer?
  - a. Dans quelle mesure les événements qui reçoivent une attention mondiale en lien avec le traitement, la justice et l'accessibilité pour les personnes noires ont-ils un impact (par exemple, sont-elles éphémères ou durables)? De quelle façon?
7. À votre avis, quel rôle les **gouvernements** locaux, provinciaux, territoriaux ou fédéraux devraient-ils jouer pour accroître la sensibilisation et la compréhension du racisme et de la discrimination à l'égard des personnes noires, et pour assurer l'égalité de traitement et d'accès des personnes noires en vertu de la loi?
  - a. Qu'est-ce qui serait le plus utile? Pourquoi?

## **6. CONCLUSION (2 MINUTES)**

8. Y a-t-il quelque chose que nous n'avons pas abordé ou que vous aimeriez ajouter avant que la discussion prenne fin?

**MERCI**